

janvier 2003

Espaces NATURELS

1

Revue des professionnels des espaces naturels

Recréer la nature

APRÈS 5 ANS DE RECHERCHE, GESTIONNAIRES ET SCIENTIFIQUES FONT LE POINT



Professionnels des espaces naturels

janvier 2003 • n°1

Espaces NATURELS sommaire



5 bonnes raisons de vous abonner

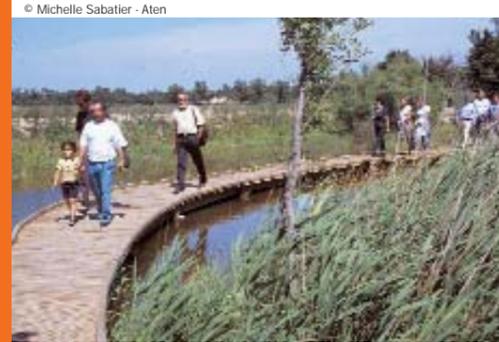
1 an
33,50 €
seulement

Gestionnaires
techniciens
juristes
scientifiques
chercheurs
animateurs
pédagogues...

- 1 Vous savez ce qui se passe ailleurs
- 2 Vous êtes au fait des évolutions juridiques et techniques
- 3 Vous disposez d'outils et méthodes pour vos missions
- 4 Vous participez à la réflexion sur les espaces naturels
- 5 Vous intégrez le réseau des gestionnaires d'espaces naturels



Mediaterra - © photos JC Chatard, M. Sabatier - Aten, couverture de la revue Espaces Naturels : Bernard Castelbon



9
Aménagements touristiques
L'aménagement des sites porterait-il remède à la pression de la fréquentation. Que faire ? Expériences, témoignages, méthodologie...



13
Monitoring butterfly
Le suivi des papillons permet de connaître l'évolution des milieux. Emprunter la méthode...

14
800 ans pour l'Abbaye de Beauport
Après un sérieux lifting, l'abbaye de Beauport s'ouvre à nouveau au public. Une réhabilitation sous le signe de la fusion entre le bâti et son environnement...

ENJEUX DE SOCIÉTÉ	Aménagements touristiques Mesurer et maîtriser	9
BÂTIS & ESPACES NATURELS	Réhabilitation Les oiseaux chantent toujours à Beauport	14
SAVOIR-FAIRE	Natura 2000 La concertation, c'est possible.	16
PAS SI SIMPLE	Financements européens Comment s'y retrouver	20
SCIENCE APPLIQUÉE	Recréer la nature Les leçons du programme de recherche	22
DES SCIENCES POUR DÉCIDER	Écologie du paysage Des corridors écologiques	28
SCIENTIFIQUES, CHERCHEURS	Programme chauve-souris Un plan de secours	30
BÉNÉVOLAT	Impliquer les populations Quel est le rôle du gestionnaire ?	32
PARTAGE DE L'ESPACE	Loi sport Les professionnels en alerte	34
MARCHÉS PUBLICS	Acheteur Nouvelle fonction stratégique	36
AILLEURS	Jumelages gagnants	38
ACTUALITÉS	échos professionnels place aux lecteurs agenda	4 40 42

L'ATELIER technique des espaces naturels

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
Jean-Marie Petit

COMITÉ ÉDITORIAL
Coordination : Michelle Sabatier
Secrétariat : Gwenaëlle Arons
Rubriques : *Actualités* Anne-Marie Fulcran, Bernard Mounier • *Gestionnaires et partenaires* Samia Lamri, Jean-Claude Bonnafé, Véronique Petit-Uzac, Julie Le Bihan • *Scientifiques et chercheurs* Valérie Fiers, Jean Claude Martinot, Jean de Kermabon • *Animateurs, Formateurs, Pédagogues* Nicolas Gérardin • *Juristes* Laurent Millet • *Comptables et financiers* Luc Barbier • *Ailleurs (international)* Marc Lutz • *Agenda, Publications* Marie-Aurore Malnoury • *Lecteurs et penseurs* Claude Dautrez.

RÉDACTION
Rédactrice en chef : Moune Poli
Secrétariat de rédaction : Moune Poli, Joël Demasson.
Rédactrice graphique : Muriel Poggioli

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, ABONNEMENTS Mediaterra
Place du Donjon - Pavillon des nobles douze - 20200 Bastia

photo de couverture
Bernard Castelbon

oui, je m'abonne à **Espaces NATURELS**

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de €

Destinataire(s) : _____

Adresse de facturation : _____

Cachet et signature

- Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'ATEN.
- Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande à l'ordre du GIP ATEN

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Mediaterra • place du Donjon • la Citadelle • 20200 Bastia

Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

● Point de mire

« La réforme de la décentralisation concerne

le patrimoine naturel » a récemment annoncé Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie. L'État conserverait la responsabilité de classer les sites et de créer des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des parcs régionaux mais les compétences de gestion seraient transférées à l'échelon régional ou territorial (conseils généraux, communes, groupements de communes). La ministre n'a pas abordé la question du transfert des ressources.

Le gouvernement prévoit également de déconcentrer ses pouvoirs en les transférant aux préfets et Diren.

L'année 2003 devrait permettre de poser les bases d'une nouvelle politique publique qui pourrait se traduire par une loi pour le « Patrimoine naturel national ».

L'objectif étant d'inscrire cette nouvelle loi au calendrier législatif de 2004. ■

www.environnement.gouv.fr/actua/actu.htm

● à suivre

Forêt amazonienne

Le Brésil envisage de protéger 12% de la surface amazonienne. C'est-à-dire



deux fois le Royaume-Uni. Il s'agit du plus important projet de préservation de la forêt tropicale jamais en œuvre. La banque mondiale, le WWF et Global Environment Facility (qui regroupe 32 pays donateurs) apporteront l'essentiel des 395 millions de dollars nécessaires à la réalisation du projet. Il

visait à établir graduellement, sur 10 ans, une réserve naturelle de la taille de l'Espagne.

Malgré les engagements de Rio en 1992, une surface de la forêt amazonienne équivalente à la moitié de la Belgique disparaît chaque année.

Massifs coralliens

Protéger les massifs coralliens, tel est l'engagement pris par la France lors du sommet mondial du développement durable. La France s'est également associée à un partenariat pour les forêts du Congo initié par l'Afrique du Sud et les États-Unis.

Or bleu

Réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à un système d'épuration des eaux usées d'ici à 2015. L'engagement pris par les 191 pays participants au sommet de la terre souligne la rareté croissante de l'eau et la détérioration de sa qualité dans de nombreuses régions du monde. ■

2003

Les points clés du budget pour les espaces naturels

Le budget 2003 du ministère de l'Écologie et du développement durable s'établit à 768 millions d'euros en moyens de paiement.

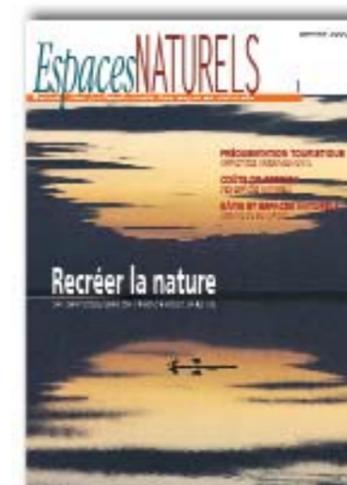
Au sein de ce budget, celui de la Direction de la nature et des paysages augmente de 1,9 ME (+ 1,60 %), pour atteindre 120,7 ME de moyens de paiement. Ces nouveaux moyens permettront essentiellement l'avancement du réseau Natura 2000 (+ 4,8 %) et le développement de la politique de préservation des sites et des paysages (+ 19,49 %), ainsi que l'accroissement des moyens des réserves naturelles (+ 8,4 %). L'augmentation des crédits permettra de créer 4 emplois au sein du Conservatoire du littoral (3 créations et 1 résorption d'emploi précaire), et 25 emplois dans les parcs nationaux (6 créations et 19 résorptions d'emplois précaires).

Le budget du ministère prévoit par ailleurs des actions qui concernent directement les gestionnaires d'espaces naturels, telles que :

- le projet de charte pour l'environnement, adossée à la constitution, qui consacrera les principes fondamentaux du droit de l'environnement et du développement durable ;
- le renforcement de l'éducation à l'environnement et le soutien aux associations afin de développer une véritable culture de participation citoyenne aux préoccupations environnementales ;
- la mise en place d'un système d'observation environnemental (observatoire des sols, observatoire écologique du littoral, observatoire de la faune sauvage et de ses habitats). ■

PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT
PUBLIC ATEN

EDITO
par
Emmanuel Lopez



Pour les professionnels de la nature et pour le ministère de l'Écologie et du développement durable, qui en a soutenu le projet, la publication du premier numéro de cette revue est un acte d'espoir. Son ambition est grande : dans un monde en mouvement, témoigner de l'action de tous ceux qui concourent à la préservation et à la gestion des espaces naturels. Afin de multiplier les échanges, d'évaluer les expériences, de partager les connaissances et les "bonnes pratiques" au sein de ces métiers nouveaux.

Le parti retenu est d'être exigeant sur le contenu, mais de rester accessible à chacun. Et ainsi, de répondre à la demande de ceux, qui parmi les millions de visiteurs des sites et des milieux protégés, aspirent à mieux comprendre le sens de ce qui leur est offert. Ce "sens" est pour une part, le fruit d'une culture commune. Les Réserves naturelles, le Conservatoire du Littoral, les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les fondations comme la Tour du Valat, ainsi que les associations et collectivités locales (sans que cette liste soit limitative), construisent ensemble cette culture commune.

Médiaterra, dont l'ardeur pour

participer à cette aventure a retenu l'attention, assurera l'édition de quatre numéros par an. L'Atelier technique des espaces naturels, groupement d'intérêt public, animera le comité éditorial, qui tirera sa substance de l'apport des membres du groupement et, au-delà, des territoires qu'ils représentent.

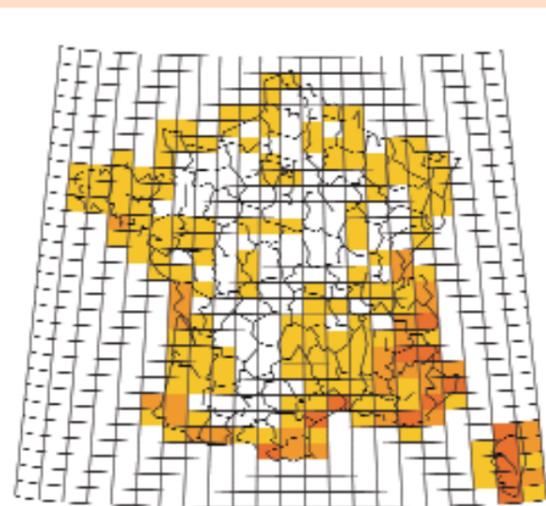
Pour contribuer à la solidarité internationale qui se développe pour la sauvegarde et le bon usage de la biodiversité, les thèmes retenus pourront, comme les processus naturels eux-mêmes, dépasser nos frontières. La gestion patrimoniale est un enjeu de société qui appelle un regard global sur des approches diversifiées : scientifiques et biologiques, culturelles et paysagères, juridiques et économiques. Elle est au service d'une obligation morale : agir aujourd'hui, avec détermination et pertinence, pour préserver l'avenir. Alors, bonne chance et merci à tous ceux, acteurs et lecteurs, qui ont permis et permettront le succès de cette entreprise. ■

Les indicateurs de l'environnement

source Ifen

621 espèces menacées

C'est le chiffre qu'il faut retenir, sachant toutefois que l'on recense aujourd'hui 45742 espèces en France métropolitaine dont 2358 sont protégées. Avec 972 vertébrés, 38750 invertébrés et 6020 plantes vasculaires, la France est riche d'une grande diversité biologique. 44% des vertébrés, près de 7% des plantes vasculaires et 0,4% des invertébrés sont protégés par la loi. Les vertébrés sont proportionnellement les plus menacés puisqu'on dénombre 78 espèces vulnérables et 45 espèces en danger. Les espèces en danger et vulnérables représentent 20% des mammifères et 14% des oiseaux.



Nombre d'espèces menacées présentes dans chaque maille* :

0 ou 1 espèce	11 à 20 espèces
2 à 10 espèces	21 à 50 espèces

Les plantes menacées sont majoritairement des espèces des pelouses, rochers et éboulis, puis des milieux humides (bords de rivières, marais) et bords de mer. Elles sont soumises à l'impact des diverses activités humaines et fragiles du fait de leur répartition territoriale restreinte. Par contre, on ne connaît pas exactement le nombre, ni la vulnérabilité, des très nombreuses espèces de champignons, mousses, lichens et algues. ●



● Emplois jeunes.... et après ?

Depuis les années 80, le secteur de l'environnement était présenté, comme un gisement potentiel d'emplois, mais les créations de poste n'ont pas été au rendez-vous. Il aura fallu le programme «nouveaux services/emplois jeunes» pour que de nouvelles activités émergent et qu'un nombre significatif de jeunes accède à des métiers nouveaux dont ils allaient bien souvent définir les contours. C'est ainsi que, sur les sites du Conservatoire du littoral, 250 «emplois-jeunes» venaient épauler les 140 gardes en place. Or, nombre de ces postes, créés en 1998, voient l'aide de l'État se terminer en 2003. Qu'advient-il alors, de ces activités émergentes et des jeunes qui les ont mises en œuvre ? En acceptant l'aide de l'État, l'employeur contractait l'obligation de donner au jeune une formation afin que l'activité nouvelle soit pérennisée ou pour le moins, s'il devait y être mis fin, pour que le jeune soit armé sur le marché de l'emploi. Très schématiquement plusieurs facteurs de pérennisation

ont été recensés :

- les ressources ou économies engendrées par l'activité justifient pleinement son maintien.
 - l'activité apparaît tellement nécessaire que les puissances publiques sont disposées à en assumer le coût.
 - la capacité à faire évoluer les missions et le poste est repensée en fonction des nouvelles activités.
 - la mutualisation des moyens : créé par une commune, le poste est pérennisé au sein d'une structure intercommunale.
- Dans ce contexte, une difficulté supplémentaire apparaît : les embauches du secteur public doivent s'effectuer en conformité avec le statut de la Fonction Publique Territoriale or celui-ci n'a pas de filière des métiers de l'environnement. La création de concours « de 3^{ème} voie », censée ouvrir les portes de la FPT aux emplois jeunes, semblait être la solution. Toutefois, la lenteur de leur mise en place et le fait qu'ils ne couvrent pas tous les domaines ne facilitent pas la tâche des employeurs, soucieux de pérenniser les activités et les emplois. ■

OLIVIER PAZ - RIVAGES DE FRANCE

Mission le Pensac

● 25 ans après sa création, le Conservatoire fait peau neuve

Les propositions de Louis Le Pensac ont été pour l'essentiel reprises dans la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et dont le titre VIII est consacré au Conservatoire du littoral. Louis le Pensac sénateur et ancien ministre, s'était vu confier une mission visant à vérifier l'adéquation du statut de l'établissement public avec ses moyens. Remis en juillet 2001, son rapport faisait état des propositions suivantes :

- Le Conservatoire du littoral doit poursuivre sa mission foncière de protection visant à préserver 200 000 ha. d'ici 2030, en application de l'objectif dit du tiers sauvage ;
- Il doit contribuer à une gestion plus intégrée des zones côtières en intervenant également sur le domaine public maritime ;
- Il doit consolider le partenariat original qu'il a développé avec les régions et les départements ;
- Il doit assurer dans de meilleures conditions ses responsabilités de propriétaire et y associer davantage les départements et les régions ;
- Ses moyens, notamment humains, doivent être remis à niveau, ce qui implique leur doublement en cinq ans.

Le décret d'application est en cours de finalisation.

● Johannesburg

Le Sommet de Johannesburg ne se limite pas à la seule déclaration officielle et au programme d'action. Les Nations Unies reconnaissent



que la mise en œuvre du développement durable ne dépend pas exclusivement des États et des organisations internationales mais aussi des entreprises et de la société civile. Avec plus de 280 initiatives c'est plus de 235 millions de dollars qui ont été engagés par ce biais. Par ailleurs les Nations Unies ont identifié des études de cas et des bonnes pratiques, mais sans engager la responsabilité du secrétariat du Sommet, car il n'existe pas de référentiel ou de méthode d'évaluation.

VOIR AUSSI : WWW.SOMMETJOHANNESBURG.ORG

● Point de mire

Bon anniversaire les Parcs Nationaux

1963. Les parcs de la Vanoise et de Port-Cros voyaient le jour ! Quel chemin parcouru... Aujourd'hui sept parcs nationaux existent tandis que quatre projets sont à l'étude : en Guyane, à la Réunion, en mer d'Iroise et dans les Calanques de Marseille. En cette année internationale des espaces protégés (initiée par l'Union internationale de conservation de la nature), les parcs nationaux veulent faire de cet anniversaire un symbole. Ils s'affirment comme territoires exemplaires pour la politique des espaces naturels. La vocation des parcs est de protéger la nature, les paysages et les sites, de pérenniser la diversité biologique dans leurs territoires, de mettre leur patrimoine à la disposition du public tout en assurant sa transmission aux générations futures. Nés dans le contexte d'un État centralisé, les Parcs ont su s'adapter à la décentralisation. Le challenge, désormais, est celui des attentes nouvelles en matière de développement durable. Il imposera des conditions de collaboration plus étroites encore avec les partenaires locaux.



● entretien avec BRUNO GASTAL

directeur de l'Institut de Formation à l'Environnement



« L'environnement, c'est une façon d'appréhender l'avenir »

L'IFORE est en activité depuis janvier 2002. 118 stages ont été organisés, 1200 stagiaires ont été accueillis en formation continue, qu'est-ce que cela vous inspire ?

Je dirais que L'IFORE répond à un besoin. Il faut noter cependant, que ces formations s'adressent à l'ensemble des agents du « service public de l'environnement ». Cela concerne tous les personnels du ministère mais aussi les établissements publics ou les structures sous tutelle du ministère, les personnels des services déconcentrés des autres ministères qui agissent pour le compte du ministère de l'environnement... Notre mission vise à faire émerger et partager une culture commune à tous ces personnels quel que soit leur profil, quel que soit leur corps d'origine.

Une culture commune. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire avoir des cadres d'analyse communs et des valeurs partagées s'agissant des problèmes environnementaux. Mais une culture commune ça n'est pas un dogme unique.

L'environnement ne se limite pas aux seuls domaines de compétences et aux métiers du ministère de l'écologie et du développement durable ; c'est une pensée, une façon d'appréhender l'avenir, qui doit irriguer toutes les politiques

publiques. Bien sûr, il faut professionnaliser les métiers qui existent mais, dans le même temps il faut alerter, informer, sur les dimensions transversales liées au développement durable. C'est un choix politique qui relativise d'ailleurs le poids de l'IFORE dans la création d'une culture environnementaliste. L'enseignement secondaire, les formations universitaires, les grandes écoles de l'État, devraient aussi avoir un rôle actif pour diffuser cette culture.

L'IFORE assure la formation initiale des deux nouveaux corps de technicien et d'agent de l'environnement. En quoi leur création est-elle un progrès ?

La création de ces corps marque effectivement une évolution. Ces nouveaux personnels se situent comme des agents de l'environnement. Ils y ont certes une mission de police, chargés de la répression des infractions, mais leur fonction s'élargit. Elle évolue vers les fonctions d'animateurs et de protecteurs des espaces naturels. La création de ces deux corps est un pas extrêmement important pour l'efficacité de l'action publique ; c'est aussi une décision symbolique.

LES MISSIONS DE L'IFORE

- La formation des agents du service public de l'environnement : préparation aux concours, formation initiale, formation continue.
 - Le développement de l'action internationale en lien avec d'autres organismes de formation œuvrant dans le secteur de l'environnement.
- >>> En 2003 l'IFORE ouvrira un cycle supérieur de formation destiné aux cadres A



Pourquoi les agents de l'environnement des collectivités locales sont-ils exclus de ces formations ?

Je suis moi-même issu de la FPT et je comprends l'acuité de cette question. Nous n'avons pas encore développé d'actions conjointes avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mais nous avons des contacts et, d'ailleurs, le CNFPT siège dans le conseil d'orientation de l'IFORE. Il serait intéressant du reste, que les gestionnaires d'espaces naturels des collectivités locales puissent bénéficier d'une formation initiale adaptée à leur métier. Les choses sont en débat.

Professionnaliser les acteurs de l'environnement et constituer une culture commune, combien de temps faut-il pour réaliser cette ambition ?

On peut mener une action déterminante en ce qui concerne la professionnalisation de ces agents du « service public de l'environnement » ; leurs métiers touchent à la gestion ou l'animation d'un territoire. Cependant, parler d'environnement, c'est aborder le concept de développement durable : un concept qui interpelle des préoccupations politiques, des questions de développement économique, d'action sociale...

Le réchauffement climatique, les émissions de gaz polluants... Ces questions ne peuvent se traiter au niveau d'un territoire ni même au niveau du territoire de la République. Il ne faudrait pas omettre cette dimension internationale. Elle rend notre mission difficile et complexe. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MP

CONTACT : IFORE
6 RUE G. CAMOU - 75007 PARIS
01 42 19 25 92

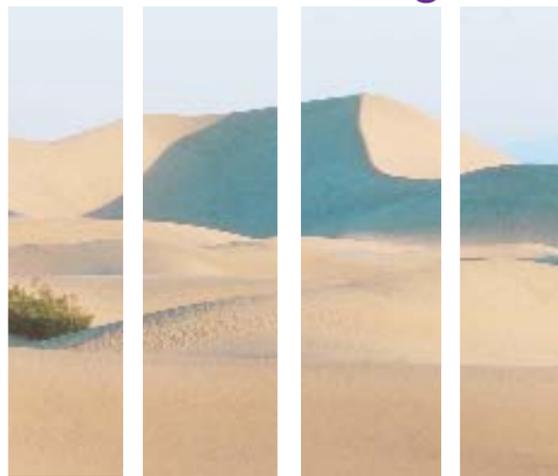


Didier Quentin

député et vice-président du Conseil général de la Charente-Maritime a été élu président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en septembre dernier.

Ce 7^{ème} président prend la tête d'un établissement vieux de 27 ans, propriétaire de plus de 65 000 ha soit plus de 10 % du linéaire côtier. Succédant à Christine Lazerges, députée de l'Hérault, Didier Quentin accède à cette présidence au moment où la loi du 27 février 2002 renforce les compétences de l'établissement public. Parmi les défis qu'il devra relever : le développement des liens entre le conservatoire et les collectivités territoriales.

● Johannesburg un autre regard



Le programme d'action de Johannesburg en matière de biodiversité insiste surtout sur la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité. L'économie mondiale est fondée pour 40% sur les produits et procédés biologiques, sur 1,2 milliard de personnes vivant dans la pauvreté extrême, 900 millions vivent dans les zones rurales. Pendant le dernier siècle on a observé : la disparition de près de 75% de la diversité génétique des plantes cultivées et 50% des zones humides et des espèces qui y vivent. 24% des espèces mammifères et 12% des oiseaux sont en péril.

Les écosystèmes (forêts, zones humides, écosystèmes côtiers...) contribuent de multiples façons aux activités productives, et donc aux pauvres urbains ou ruraux : fourniture d'eau, recyclage des nutriments, entretien de la fertilité des sols et prévention de l'érosion. Ces services sont des biens publics qui apportent des valeurs indirectes que le marché ne peut fournir, mais qui sont vitaux pour l'existence de tous. Si le contexte Nord Sud met en avant la réconciliation entre la lutte contre la pauvreté et l'environnement, ce discours peut être appliqué dans les pays du Nord au développement économique local.

Le diagnostic des Nations Unies cite les problèmes : « faiblesses institutionnelles et sociales comme la faible gouvernance, l'absence de coordination intersectorielle et de partenariat effectif, des processus de décision fragmentés, mauvaises politiques foncières, perte d'identité culturelle et de valeurs spirituelles, manque d'information, usage limité des connaissances scientifiques et vernaculaires ». Un travail mené sur les bonnes pratiques dans les espaces naturels français sous l'égide de l'ATEN a identifié des pratiques qui répondaient à ces problèmes en identifiant cinq types de critères : cohérence de l'opération avec les enjeux de développement durable, gouvernance, transférabilité, viabilité à long terme, prise en compte de facteurs critiques. Les 17 cas recensés ont été présentés à Johannesburg dans la contribution des pays francophones aux bonnes pratiques de développement durable. ■ CHRISTIAN BRODHAG

VOIR AUSSI : WWW.ESPACES-NATURELS.FR/ATEN/NOUVEAUTÉS



>>> Marais du Vigueirat

Provoquer l'afflux touristique pour protéger l'espace

Reconnus d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, les marais du Vigueirat, en Camargue, abritent aussi le « sentier des cabanes ». Lieu d'apprentissage et de loisirs pour les familles, elles le fréquentent de plus en plus nombreuses. Comment concilier fréquentation touristique et préservation de l'espace. Réponse...

Enchâssé sur pilotis, le sentier serpente au milieu du marais. Il traverse un bois, une roselière, enjambe les canaux et effleure les étangs. De loin en loin, il s'anime : ici on a déposé un piano dont l'étrange musique restitue le cri des animaux, là une libellule géante force le regard, tandis qu'ailleurs un labyrinthe serpente au milieu des roseaux. Ouvert au public depuis juin 2000, le « sentier des cabanes » court sur 400 mètres au cœur des marais de Vigueirat. Depuis lors, les visiteurs viennent de plus en plus nombreux. Certes, on peut y voir la preuve que cette activité de nature correspond à une attente des familles mais il faut aussi analyser la réussite autrement, et constater que cette fréquentation croissante n'a nullement dégradé le site. Pour les gestionnaires de l'espace, cette absence de dégradation n'est pas le fait du hasard mais la conséquence logique de leurs choix, effectués lors de la

conception du projet. À comprendre Nathalie Hecker, gestionnaire, le secret réside dans le fait de canaliser les personnes. La difficulté étant de faire en sorte que les gens se sentent libres mais qu'ils ne puissent pas faire « n'importe quoi ». Le type d'infrastructures et les activités proposées doivent donc être longuement réfléchies pour répondre aux exigences du public mais aussi à sa canalisation. Or, effectivement, sauf à patauger dans l'eau, il est difficile de déambuler hors du sentier des cabanes. « Vous pouvez accueillir 50.000 personnes sur un espace naturel, mais il faut l'aménager avant », expliquent ses gestionnaires.

Jean Laurent Lucchesi, directeur de l'association des amis des marais du Vigueirat, insiste sur la complexité qui préside à la conception d'un site récréatif. « Les gestionnaires de l'espace doivent savoir s'entourer d'autres compétences. Ils sont garants de la philosophie du projet, c'est eux qui animent, gèrent, catalysent,

Maîtrisons la fréquentation dans les espaces naturels

Le tourisme constitue une ressource économique que personne ne saurait négliger. À condition... car il y a des conditions, de maîtriser la fréquentation.

En 1995, l'organisation mondiale du tourisme augurait un triplement des 560 millions de touristes internationaux (ensemble de la planète) pour les 20 ans à venir. Or... les espaces naturels figurent en bonne place parmi les destinations.

Sachant que la simple fréquentation, sans autre forme de prélèvement d'espèce, peut être source de dérangement voire de destruction des sites naturels, les gestionnaires s'interrogent. Un équilibre entre conservation, mise en valeur du patrimoine et gestion des flux de visiteurs doit être recherché comme c'est le cas, depuis des décennies, pour le patrimoine culturel des musées.

Maîtriser l'impact de la fréquentation touristique suppose donc d'être capable d'en faire l'analyse. Les professionnels proposent de prendre en compte plusieurs critères :

1. l'impact de la fréquentation sur les sols, les espèces, les habitats naturels et les paysages ;
2. la capacité des visiteurs eux-mêmes et celle des habitants à supporter les conséquences de la fréquentation en terme de dégradation de la qualité de vie des habitants et de qualité de la visite ;
3. la résistance à la foule des aménagements et leur impact sur l'intégrité et la notoriété des sites.

« Si l'on veut que les avantages du tourisme l'emportent sur les inconvénients, il faudra gérer la pression qu'il exerce sur les ressources et les lieux visités* ».

JEAN MARIE PETIT

* Gestion des visiteurs sur les sites naturels, K. Chamberlain in actes du colloque d'Arles ICOMOS France - mars 1999.



TOUT LE LONG DU SENTIER, DES CABANES SONT AUTANT DE LIEUX DE DÉCOUVERTE.

apportent leur connaissance du site et leur conscience de l'environnement mais ils doivent aussi associer d'autres professionnels. Le sentier des cabanes a été conçu avec une équipe pluridisciplinaire de paysagistes, pédagogues, concepteurs de structures ludiques, scientifiques... Aujourd'hui le bilan est positif car le site revêt tous les aspects que nous avons souhaités. Nous voulions un espace ludique et interactif ? Les différentes activités permettent aux enfants de s'amuser. Nous voulions un espace pédagogique ? Les thèmes traités dans les

AU MILIEU DES ROSEAUX...



Mécénat ou prêt bancaire

Si la qualité des infrastructures est le garant de la non-dégradation du site. Le gestionnaire d'espace se voit, derechef, endosser l'habit du porteur de projet à la recherche d'investisseur et de financements. Sans illusion, les gestionnaires évoquent l'improbabilité d'un prêt bancaire et soulèvent que leur rôle est d'inspirer confiance aux collectivités locales et éventuels mécènes. Le sentier de cabanes a coûté 310.000 euros. Ils ont été cofinancés par la Fondation d'Entreprise Procter et Gamble et le Conservatoire du Littoral.

cabanes donnent de nombreuses informations sur l'environnement. Nous voulions un espace qui autorise la liberté ? Il n'y a pas d'accompagnateur, pas de sens de visite. Nous voulions un espace qui respecte la nature ? Les infrastructures en bois sont parfaitement intégrées au cadre naturel. Elles permettent au lieu d'être largement fréquenté sans dégradation. » Est-ce à dire que tout espace naturel peut ainsi être transformé en zone récréative ? Notre rôle est avant tout de protéger l'espace. Nous devons offrir au public des lieux où il puisse investir la nature mais nous devons également protéger la biodiversité. « La toute première étape de notre travail consiste en une zonation de l'espace », explique Nathalie Hecker. Les marais du Vigueirat, ce sont 1000 hectares à la jonction de la Camargue et la Crau. Deux écosystèmes remarquables. Nous avons estimé que 900 hectares avaient une valeur biologique exceptionnelle. Notre première mission est donc de les protéger. Par contre, 100 hectares d'anciennes terres agricoles n'ont pas d'intérêt biologique fabuleux. Nous avons estimé qu'il était possible de les restaurer de manière à ce qu'ils aient un intérêt pour le public. En effet, l'accueil touristique ne se fait pas n'importe où. Toutes les colonies de hérons ou encore les gros groupes de canard, par exemple, se trouvent sur les 900 hectares précités.

Créer de l'emploi local pour exercer une influence

Il n'est pas rare que les gestionnaires aient à gérer une sur-fréquentation touristique. Leur problématique est alors de protéger, restaurer, limiter l'impact de cette fréquentation. Mais aux marais du Vigueirat les professionnels ont provoqué eux-mêmes, l'afflux de population. Est-ce bien raisonnable ? Loin d'être tabou, la question suscite un grand intérêt de la part des responsables. « Ici, à l'est de la Camargue, il y a peu d'entreprises, peu d'activités, peu de tourisme. Le niveau de chômage est important. Quelle est la place des espaces protégés dans ce territoire social et économique ? Quelle est la place des espaces naturels dans notre société ? Notre rôle se limite-t-il à une protection de la nature ou bien, comme nous le croyons, faisons-nous partie des acteurs qui inventent l'histoire et la vie de ce territoire ? Professionnels des espaces naturels, nous pensons devoir participer au développement de l'activité économique par le biais des activités de nature. Comment pourrions-nous ignorer le cours de la réalité



UN PIANO OÙ CHAQUE NOTE REPRODUIT LE CRI D'UN ANIMAL.

sociale. Non seulement nous sommes des acteurs sociaux, au même titre que d'autres, mais les marais du Vigueirat constituent un moteur socio-économique. Du reste, nous n'avons pas vraiment le choix, si nous pensons que notre rôle se limite à la protection, nous nous enfermerions dans une tour d'ivoire et le monde extérieur modifierait la nature sans nous. Par contre, en étant générateur de ressources, nous sommes des acteurs et nous pouvons exercer une influence. Très concrètement, par exemple, quand nous avons dû embaucher des animateurs, notre choix s'est porté sur des gens du village. Nous savions qu'ils ne répondaient pas immédiatement au profil de poste, mais nous les avons formés et ils ont acquis les compétences nécessaires. De la même manière, nous travaillons avec des éleveurs, avec des entreprises locales. Nous cherchons à déclencher des scénarios de gestion de l'espace permettant de respecter la nature, nous ne voulons pas nous en tenir à la notion d'espaces protégés. C'est là une autre vision de la protection de l'environnement. De quoi méditer certainement... ■ CAMILLE PROSPERI

Propriété du Conservatoire du Littoral, les marais du Vigueirat sont gérés par la Mairie d'Arles et l'association des Amis des marais du Vigueirat".
13104 Mas Thibert
Tél. : 04 90 98 70 91
marais-du-vigueirat@wanadoo.fr

>>> L'Atelier Technique des Espaces Naturels édite des travaux sur les capacités d'accueil et sur des méthodes de concertation entre acteurs de la gestion des sites.
ATEN : 04 67 04 30 30

Volcan en souffrance



« Quelquefois des basaltes très fluides ruissellent sur des dizaines de kilomètres, d'autres fois le volcan libère sa masse gazeuse pour assurer la remontée rapide des magmas... Sur l'île de la Réunion, le Piton de la Fournaise culmine à 2600 mètres et le spectacle régulier d'éruptions volcaniques attire des visiteurs de plus en plus nombreux, au point de voir l'activité touristique devenir la première activité économique du département. Les guides touristiques parlent de « milieux naturels étonnants, de paysages uniques au monde ». Ils ont raison. Mais, parallèlement, la société insulaire, avec sa forte démographie, son urbanisation galopante et ses besoins liés à la modernisation, impose à l'espace naturel des contraintes grandissantes. Aujourd'hui déjà, le Piton de la Fournaise souffre de surfréquentation touristique épisodique. Certes, le massif est encore préservé du fait de son statut foncier, mais il n'en reste pas moins « altéré » et laisse présager, à terme, une dégradation irréversible des milieux et de la qualité de l'accueil. Conscientes de ce risque, les collectivités souhaitent un développement raisonné et intégré, ce qui impose au gestionnaire une connaissance des flux des visiteurs et usagers. Les mesures ponctuelles réalisées ces dernières années avec l'Université de la Réunion se sont très vite révélées insuffisantes. Les choix ambitieux qui semblent s'imposer pour qu'une valorisation durable s'instaure, ont conduit le Département de la Réunion et l'Office National des Forêts à mettre en place sur l'année 2002, un comptage permanent des véhicules transitant sur la route forestière du volcan. Les randonneurs pratiquant les deux principaux sentiers sont eux-aussi comptabilisés. Quatre compteurs ont été ainsi positionnés sur ces itinéraires. Leurs données brutes, récoltées chaque semaine, sont enrichies par des relevés visuels et des enquêtes qualitatives. L'analyse des éléments recueillis interviendra dans l'élaboration, en 2003, d'un schéma directeur d'aménagement écotouristique du massif dont une des finalités sera de proposer une redistribution des fonctions des espaces. Le but ? Générer un tourisme respectueux de l'authenticité d'un site exceptionnel. ■

MICHEL SICRE - ONF

>>> Méthode et techniques de comptage

Fréquentation sous surveillance

Comment concilier la préservation de l'espace et l'accueil d'un public toujours plus nombreux ? Comment prendre des décisions et aménager en connaissance de cause ? Pour intervenir, les gestionnaires d'espaces naturels doivent disposer d'indicateurs de fréquentation fiables et pertinents. Or, à chaque problématique, correspond une technique de comptage donnée. Au risque de réaliser des aménagements inadaptés, il est préférable de se pencher avec soin sur la méthode.

Comment peut-on quantifier la fréquentation d'un site ? La gestion des espaces naturels repose sur des arguments concrets et chiffrés. L'étude des flux et leur répartition permettent d'aménager l'espace en connaissance de cause et de suivre leur évolution dans le temps. Les outils de comptage donnent de précieux renseignements sur le nombre de visiteurs. Ils chiffront la fréquentation et indiquent les pics et les périodes.

Toujours avec le même souci : concilier la préservation de l'espace, celle des espèces et l'accueil du public. Le comptage des visiteurs s'inscrit dans cette démarche : il est un outil d'aide à la décision.

Question de méthode

Chaque site naturel est un espace délimité, caractérisé par une configuration et une organisation spatiale qui lui sont

... page 12

Les techniques de comptage et leurs applications • AUTOMOBILES

FINALITÉS	TECHNIQUES DE COMPTAGE	REMARQUES
1 Fréquentation totale. Hiérarchisation des portes.	Comptage automatique sur les accès routiers.	Adapté uniquement aux routes et voies carrossables de type impasse.
2 Définir la capacité d'accueil. Réaménagement des parkings. Nombre de visiteurs à un instant T. Quantification des pics de fréquentation.	Nombre de véhicules sur les aires de stationnement autorisées ou sauvages (comptage manuel ou photographie aérienne).	Un grand nombre de parkings mobilise un personnel important. Le temps entre le début et la fin des relevés peut révéler des différences importantes.
3 Durée de la visite. Temps de rotation des véhicules.	Durée de stationnement des véhicules.	Difficile à réaliser : si le temps de rotation est long ; si le nombre de véhicule en stationnement est faible.
4 Nombre total de visiteurs	Nombre de personnes par véhicule.	
5 Origine des visiteurs.	Immatriculation des véhicules.	

Les techniques de comptage et leurs applications • PIÉTONS

FINALITÉS	TECHNIQUES DE COMPTAGE	REMARQUES
1 Répartition des flux dans l'espace. Répartition des flux dans le temps. Pénétrabilité du public. Perte de charge entre la périphérie et l'intérieur.	Comptage manuel.	Il nécessite un personnel et un temps de présence important (matin et/ou après-midi). Plusieurs points imposent plusieurs personnes, afin de multiplier les comptages dans des conditions météorologiques différentes.
2 Idem 1	Comptage automatique (voir encadré). Définir la localisation des points de comptage en fonction des objectifs.	Un coût d'investissement, qui va au-delà de la simple durée de l'étude.

propres. Pour connaître et analyser la fréquentation d'un site, il n'existe donc pas une méthode d'étude et de comptage uniformisée. Le gestionnaire dispose d'une palette de moyens, de modes d'acquisition et d'outils adaptés à une situation donnée. Il utilisera chacun d'entre eux avec rigueur, en respectant le protocole défini au préalable sous peine de ne pouvoir exploiter des résultats. Avant même d'engager tout comptage, les gestionnaires doivent définir précisément les objectifs de l'étude de fréquentation et ses limites géographiques. Selon qu'il

s'agira d'aménager un parking ou d'évaluer l'impact global de la fréquentation des visiteurs, on s'intéressera aux véhicules en un point précis, ou à l'ensemble des piétons sur la totalité du site. Ainsi, les objectifs définis dictent la méthodologie et la nature des techniques de comptage à mettre en œuvre, mais aussi le degré de précision ou d'approximation des résultats. L'accessibilité à certains sites pose le problème de la représentativité des résultats. Les moyens en personnel, nécessaires à l'acquisition des données, contraignent le plus souvent à estimer la fréquentation à partir de quelques journées de comptage. Il convient donc de différencier l'estimation de la fréquentation de sa quantification, celle-ci permettant de suivre l'évolution des flux dans le temps. La méthodologie retenue sera donc déterminée par l'analyse que l'on fera des caractéristiques du site, de sa configuration et des moyens dont on dispose pour conduire les investigations. Les tableaux

page 11 et ci-contre proposent une vue d'ensemble des différentes techniques et des situations auxquelles elles s'appliquent.

Savoir observer !

S'ils nous renseignent sur la répartition des flux dans le temps et dans l'espace, les comptages sont insuffisants pour qualifier les comportements du public, sa perception et ses attentes. Il est alors nécessaire de procéder à des observations complémentaires, qui pourront renseigner sur la nature des activités, leur répartition dans l'espace et dans le temps, les itinéraires suivis, la pénétrabilité du site ou les risques encourus par les espèces animales ou végétales.

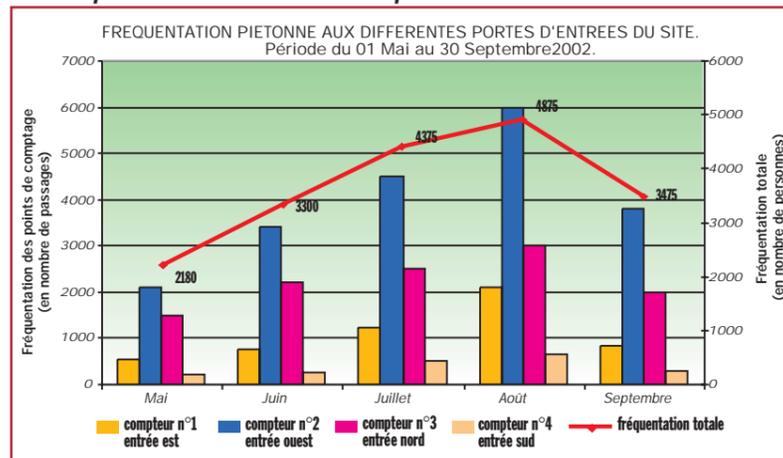
Dans ce cas, les techniques employées relèvent de l'observation et de la monographie qualitative. Le cas échéant, les études qualitatives pourront donc être combinées avec les comptages.

Au total, on perçoit bien l'importance de la définition d'objectifs, pour une judicieuse combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. C'est au prix de cet effort méthodologique que les décideurs disposeront d'éléments éclairant leurs choix et permettant d'identifier des formules qui conjuguent comportements des publics et préservation des espaces. ■

PATRICE ÉNOUL

Éole
20, rue Boussingault - 29200 Brest
patrice.enoul@free.fr

Exemple de restitution des résultats de comptage de fréquentation sur un site à quatre entrées.



L'éco-compteur

Ce système de comptage automatique est autonome. Invisible, il peut demeurer en permanence sur tous les terrains, sans modifier les comportements des visiteurs. La gamme « basic » se limite à un comptage selon un mode opératoire prédéfini. La gamme « éco-pilot » permet un enregistrement de données heure par heure, sur une année entière, sans effectuer de relevés. La collecte des données par liaison infra-rouge se fait à l'aide d'un ordinateur de poche. Un logiciel restitue les résultats sous la forme de tableaux ou de graphiques. ■

Voici pourquoi, vous allez compter les papillons

>>> Méthode et appel à contribution



Manque de méthodes... le gestionnaire se trouve souvent démuné pour suivre les effets des opérations de gestion des milieux ouverts. En 2000, le groupe Invertébrés des Réserves Naturelles de France a initié un programme de suivi à long terme (10 ans) des papillons rhopalocères, bons indicateurs de l'évolution de ces milieux.

Avez-vous déjà compté les papillons ? Avec une bonne méthode, il est possible d'appréhender l'état d'un milieu ouvert, (attention, seulement ouvert). Qui l'eut cru ? Les papillons sont un excellent indicateur de son ouverture et de sa conservation. Les Anglais ont d'ailleurs été les premiers à mettre en place un suivi à long terme des papillons de jour. Dès 1976, dans une procédure appelée « Butterfly Monitoring Scheme », les Britanniques se sont mis à dénombrer avec une méthodologie bien précise les rhopalocères. Les conditions météorologiques, les espèces rencontrées, mais aussi les effectifs observés, tout était recensé. La méthode semblait au point, elle avait cependant des limites. La plupart des sites, en effet, ne bénéficient d'aucune mesure de gestion. Dans certains cas, il est donc bien difficile d'interpréter les résultats obtenus ou de mesurer

l'impact des mesures de gestion sur les peuplements de rhopalocères. Pour faire face, le groupe Invertébrés de la commission scientifique de Réserves Naturelles de France, en collaboration avec l'Office pour les Insectes et leur Environnement du Languedoc-Roussillon, a donc élaboré un protocole qui reprend en partie la méthode utilisée par les Anglais. Une fois par semaine, d'avril à septembre, l'observateur comptabilise à vue, les individus de papillons le long d'un cheminement pré-établi de 5m de large. Il est possible d'individualiser plusieurs sections, mais chacune doit être homogène du point de vue des groupements végétaux. La prospection ne doit pas dépasser deux heures à chaque passage. Les individus sont déterminés sur le terrain, à l'aide d'un filet. Dans le cas d'espèces présentant des ressemblances, on peut proposer un regroupement d'espèces. Au terme de la saison, on procède alors au calcul d'un indice d'abondance par génération. Cet indice permet des

comparaisons inter-annuelles, mais aussi inter-sites. Souvent la difficulté réside dans la fréquence des relevés car, si un suivi hebdomadaire est idéal, il est difficilement réalisable lorsque les conditions météorologiques ou encore lorsque d'autres suivis sont mis en place. Une méthode permettant de pallier aux manques d'informations résultant des semaines sans relevé est proposée.

Participez au programme. La pérennité et le succès d'un tel suivi nécessitent un réel investissement du réseau des espaces protégés à ce programme. Notamment sur les sites où peu de mesures de gestion sont actuellement effectuées. Les sites souhaitant participer doivent néanmoins remplir plusieurs conditions : posséder un inventaire exhaustif des rhopalocères présents sur leur territoire datant de moins de 10 ans. Celui-ci doit être validé par un spécialiste. Une cartographie assez précise des unités écologiques des différents milieux étudiés et des objectifs de gestion clairs (définis dans le temps et l'espace) doivent également être fournis.

Engagement. Pour que ce programme débouche sur des résultats, les Réserves Naturelles s'engagent pour dix ans minimum. Un pré-bilan réalisé dans cinq ans permettra d'esquisser les premières tendances. La première année est la plus lourde à mettre en œuvre dans la mesure où elle nécessite, de choisir l'emplacement des aires de comptage en fonction des objectifs de gestion, d'établir la liste des espèces à suivre et de définir la période de suivi. Une formation est donc prévue pour aider les gestionnaires. Dans le temps, la difficulté réside dans l'établissement d'une relation entre la gestion et la fluctuation des populations et peuplements d'espèces. Actuellement, dix réserves sont inscrites au suivi, certaines adoptent cette méthode depuis bientôt 2 ans. Il est impératif pour la pérennité et le succès d'un tel suivi que de nombreux sites (protégés ou non) s'inscrivent à ce programme. L'appel est donc lancé... ■

DAVID DEMERGES
OPIELR @WANADOO.FR

>>> Réhabilitation Les oiseaux chantent toujours à Beauport

Ancrée à la pointe des Côtes-d'Armor, dans un grand site naturel de 70 hectares, l'Abbaye de Beauport a été acquise en 1992 par le Conservatoire du littoral. Aujourd'hui, après un sérieux lifting, elle s'ouvre à nouveau au public et s'apprête à fêter ses 800 ans.



Montage juridique et financier

Maître d'ouvrage, le Conservatoire du littoral est décideur sur le site de 1992 à 1998. Cependant, la réhabilitation de Beauport suppose de trouver un second souffle financier et de chercher de nouveaux partenaires. Marquant un intérêt prononcé pour l'abbaye, le Conseil général répond présent. Son arrivée pose alors d'autres difficultés : comment lui laisser la place qui lui revient tout en préservant le travail partenarial et la réflexion engagée ?

La réponse semble trouvée à travers une procédure de transfert de droit réel. En clair : le Conservatoire du littoral cède ses prérogatives de propriétaire au Département, ce dernier pouvant alors réclamer au ministère de la Culture une contribution pour la remise en état de ce patrimoine breton.

Le mécano juridique paye puisque le ministère s'engage à hauteur de 50 % dans les études et les travaux. Une participation loin d'être négligeable lorsque l'on sait que le budget total des travaux s'élève à 5 millions d'euros sur 20 ans. L'Europe a également été mise à contribution. 3 programmes Feder ont déjà été engagés, soit environ 900.000 euros. Beauport n'attire pas que des financements institutionnels. Le mécénat n'est pas à négliger. Principal soutien : la Fondation EDF a permis l'enterrement du réseau électrique et la mise en lumière de l'abbaye pour permettre l'organisation de visite nocturne.

<<< Le parti pris architectural est d'intervenir pour arrêter le processus de dégradation et de ne pas chercher à reconstituer les parties manquantes. Rien d'irréversible tant concrètement que financièrement n'a été fait.

« Ce qui est frappant dans la réhabilitation de Beauport, c'est l'adaptation d'une méthodologie issue du milieu naturaliste à une problématique monument historique » explique Laurence Meiffret, conservatrice. « Avant de bouger la moindre pierre, nous nous sommes livrés à un inventaire exhaustif de la faune et de la flore présentes sur le site. Nous avons étudié le rapport qu'entretenaient le bâti et l'humain. Seulement, il était impensable de mettre au même niveau le cadre naturel et le monument. Il fallait faire un choix. Alors, plutôt qu'un bon compromis, nous avons préféré créer un nouveau concept : faire de l'Abbaye une "réserve culturelle" ». Le site étant promis à une véritable politique culturelle. Cette innovation « politique » n'a pas été sans contrainte, technique et philosophique. Le conservatoire du Littoral a dû prendre un parti architectural très rigoureux, imposer son concept à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour « arrêter le processus de dégradation, sans chercher à reconstituer les parties manquantes, quelles que soient les "tentations" intellectuelles et certains indices architecturaux le permettant ». Toutefois, le fondement de ce choix "politique" est immanquablement constitué par les options techniques, les méthodes et matériaux utilisés.

Adapter le bâti

Depuis 1963, le site est classé, il est élu au titre du projet européen Natura 2000 et également labellisé "Refuge LPO". Le respect de la faune est un challenge et une contrainte forte, auxquels les entreprises devront se plier. Elles seront d'ailleurs mises à contribution dans la recherche de solutions pratiques. Ainsi dans une salle, les chauves-souris et hirondelles risquaient d'être gênées par

la pose de vitraux. Traditionnellement fermé, ce type de ventail empêche forcément le passage des animaux, habitués des lieux. Comment concilier l'impératif de circulation, particulièrement lorsqu'ils nourrissent leur progéniture, et la protection du bâti des intempéries ? L'idée semble simple, pourtant il faudra plus d'un an pour la réaliser. L'entreprise chargée des travaux a inclus dans un vitrail un bandeau de vingt centimètres qui peut s'ouvrir, un « ventail à charnières ». Le soir, fermeture des portes et ouverture du bandeau. Les animaux restent libre d'aller où bon leur semble sans sacrifier l'esthétique des vitraux. D'autres fois, les entreprises locales seront sollicitées pour réapprendre les techniques anciennes. C'est ainsi, par exemple, que pour restaurer la toiture du bâtiment au Duc, soulevée par la tempête en 1999, les artisans ont œuvré comme jadis. Ils ont récupéré l'ancienne charpente et la couverture puis replacé l'ensemble, à l'identique.

Fusionner le bâti et son environnement

L'abbaye se trouve au cœur d'un grand site naturel. Comment faire pour que sa réhabilitation n'entraîne pas d'effets pervers, tels les risques induits par la surfréquentation ?

De 8.000 visiteurs par an en 1993, le site de Beauport est passé à 40.000 visiteurs



en 2002. L'association pourrait très facilement s'engager dans une politique commerciale offensive pour atteindre un équilibre financier estimé à 70.000 visiteurs. Mais cela signifierait sacrifier le site. Aussi, pour être conforme à la philosophie adoptée en 1992 par l'association de gestion (voir encadré), les collectivités subventionnent l'association. Par ailleurs, le parking demeure sciemment limité à trois autocars (la priorité est donnée aux scolaires). À terme, l'objectif est même d'écarter les véhicules de la zone, faire en sorte que les voitures ne puissent plus stationner au pied de l'abbaye. Beauport n'est toutefois pas devenu un sanctuaire. 150.000 personnes continuent à investir chaque année les sentiers restaurés autour du site.

Tout comme les riverains et les promeneurs, la faune et la flore ont conservé leurs habitudes. Le Conservatoire l'avait d'ailleurs posé comme contrainte : les travaux ne devaient pas troubler l'éco-

ystème. Ainsi, des nichoirs spécifiques aux différentes espèces d'oiseaux habitant le site ont été créés afin de remplacer les anciennes fissures qui leur servaient d'abri. La technique adoptée est simple et astucieuse : un tube en PVC est maçonné avec le mur. Il est ensuite retiré pour offrir de discrètes cavités aux mésanges bleues, nonnettes, charbonnières, rouges queues à front blanc, et aussi, aux étourneaux et moineaux qui retrouvent un habitat rénové. L'esthétique du monument historique est, là aussi, préservée.

La restauration de Beauport fait-elle école ? La réhabilitation du bâti a été conduite sous l'autorité de l'Architecte en Chef des Monuments historiques et l'usage des matériaux n'a pas appelé d'innovation particulière. Seulement, le Conservatoire du Littoral a eu le courage d'imposer son concept de « réserve culturelle ». L'Abbaye Maritime de Beauport, c'est aujourd'hui un petit peu le fruit du travail d'un maçon et d'une dentellière.

Beauport peut être citée comme l'exemple d'une restauration réussie. ■

Didier Arnoix avec la collaboration de Laurence Meiffret, conservatrice Florent Leroyer, directeur adjoint

Une association pour gérer en partenariat

Le Conservatoire du Littoral ne gère jamais ses sites en direct. L'association de Gestion et de Restauration est alors créée (AGRAB). Elle rassemble des partenaires institutionnels (conseil général, collectivités locales, conservatoire), mais aussi des personnalités qualifiées (Archives départementales, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Centres Culturels de Rencontres, Office Départemental pour le Développement de la Culture, associations locales...). Cette structure doit gérer l'ouverture au public ; entretenir et aménager, de façon légère et réversible, l'ensemble du domaine ; coordonner au niveau local la réflexion, la programmation et les travaux lourds au titre des Monuments Historiques ; trouver des fonds. L'AGRAB compte aujourd'hui 12 salariés (4 CDI, 4 Emplois-Jeunes, 3 CEC, 1 CES). Son budget de fonctionnement est passé de 60.000 à 530.000 euros annuels, dont 40 % en auto-financement.

Laboratoire Social

L'une des réussites de Beauport est d'avoir su fidéliser les entreprises appelées à intervenir sur le site. Celles qui travaillent aujourd'hui étaient, pour la plupart, déjà là au début du programme de restauration. Elles ont assimilé les contraintes du chantier qui est de ne pas céder à la facilité technique au détriment de la noblesse du bâti. Ce principe est désormais entré dans les mœurs locales. Autre facteur de satisfaction, il concerne la restauration du mur d'enceinte du verger (XVIII^e siècle) de 100 mètres de long et de 2m 20 de haut. En mars 1998, ce chantier a été confié à une équipe de détenus en réinsertion, dans le cadre d'un partenariat du Conservatoire du littoral avec l'administration pénitentiaire de Saint-Brieuc. ■

>>> Mise en place des documents d'objectifs

Natura 2000

La concertation, c'est possible

La définition du document d'objectif (le DOCOB) est la première étape vers la mise en place d'un site Natura 2000. Les textes prévoient d'ailleurs que la concertation en est une des modalités essentielles. À Nohèdes, Alain Mangeot a réussi à conduire le projet en associant les acteurs locaux. Pour lui, il ne s'agit pas d'un exploit mais de l'application de savoir-faire et savoir-être dont "suivi" et "rigueur" sont les maîtres mots.



Rencontre avec
Alain MANGEOT
Directeur de l'association gestionnaire opératrice.
Conservateur de la réserve naturelle de Nohèdes, et, depuis 1995, chef de projet Natura 2000.

► Pour faire court, et au risque d'être réducteurs, nous dirons qu'à Nohèdes, vous avez réussi à faire collaborer un grand nombre d'acteurs à votre démarche. Pourtant, au départ, Natura 2000 avait très mauvaise presse. Comment avez-vous géré ce handicap ?

Nous étions, il est vrai, dans un contexte très négatif. Les quotidiens locaux étaient extrêmement défavorables à Natura 2000, les gens disaient un peu n'importe quoi et prenaient parti contre. En fait ils ne savaient pas de quoi il s'agissait. C'était la porte ouverte aux rumeurs et aux manipulations. Cependant en 1995, quand notre association a été retenue pour gérer le programme LIFE "Documents d'Objectifs"

elle avait déjà une légitimité. Un certain nombre d'acteurs locaux avaient un a priori positif à notre égard. En effet, depuis que la réserve naturelle existe, nous avons tout mis en œuvre pour travailler avec eux. En 1989, déjà, j'avais entamé une réflexion pour agir au niveau du massif du Madres-Coronat (30 000 ha) et ne pas se cantonner aux limites de la réserve naturelle de Nohèdes (2137 ha). Ensuite, à partir de 93 et pendant plusieurs années, nous avons travaillé avec des techniciens agricoles dans le cadre expérimental des plans de développement durable. À l'époque cette vision territoriale était assez novatrice. Sans le savoir, nous faisions déjà du Natura 2000. Cela ne veut pas dire que ça s'est passé facilement mais, disons qu'on nous a laissé notre chance...

► Une équipe parachutée n'aurait pas pu réussir ?

Une équipe parachutée qui ne connaît pas le pays, qui ne connaît pas les mentalités, qui ne connaît pas la diversité des situations... ? Je crois que cela aurait été catastrophique. Nous, nous étions intégrés dans le tissu social et c'était un énorme avantage. Pourtant, je crois que la concertation relève surtout d'un état d'esprit. Pour travailler avec des acteurs d'origines diverses, je veux dire pour construire ensemble, il n'y a rien de compliqué, mais il faut se mettre à la place des gens, des habitants avec leurs problèmes, leurs intérêts, leurs enjeux, leurs manières de percevoir les choses. C'est vraiment un principe de base : sur un territoire, toutes les couches d'activité sont légitimes. La difficulté, c'est de sortir du rapport de force. Les gens pensent que, s'ils ne sont pas durs, ils vont se faire avoir. Il faut les extraire de cette logique, et alors, ils deviennent partenaires.

► Concrètement, comment avez-vous réussi à installer cet état d'esprit ?

Je ne vous le cache pas, nous avons préparé. Casser les causes de conflits, cela faisait partie des stratégies mises en place. Aussi, avant la date du premier comité de pilotage nous avons restauré une ancienne prairie de fauche. Nous voulions présenter une action de gestion Natura 2000 aux participants. Nous voulions démarrer sur du concret. Je me souviens de la première réunion ; il y avait quand même une centaine de personnes. Les gens se levaient, sortaient des blagues qui faisaient ricaner tout le monde... C'était infernal. Oui vraiment infernal. Et puis il y a eu le diaporama de présentation de notre action. Alors là... Silence... Plus une mouche ne volait... Plus tard un président de groupement pastoral s'est levé, il a dit : « mais moi, des contraintes



photo Michelle Sabatier - Aïen

comme ça, moi j'en veux ! ». Les choses ont basculé à ce moment-là. Parce qu'on était allé sur le terrain, parce qu'on avait montré une fonction différente de Natura 2000, on a éveillé la curiosité. Mais cela aurait pu tout aussi bien tourner court.

► 100 personnes ? vous avez mis en place un comité de pilotage géant !

Trois départements, 2 régions, 23 communes, 3 ONF. Le comité de pilotage, c'est l'organe d'orientation politique, vous avez intérêt à n'oublier personne ! Nous avons également mis en place trois groupes de travail : forêt, pastoralisme et chasse, pêche et fréquentation touristique. Leur fréquentation était basée sur le volontariat. Dans la réalité, les gens étaient très intéressés pour participer, beaucoup suivaient les travaux de plusieurs ateliers. Dans un premier temps, je pense que c'était simplement pour vérifier ce qui se disait ailleurs. Ce travail est la clé de notre « réussite ». Des gens d'horizons divers qui n'avaient jamais l'occasion de se rencontrer, se mettaient tout à coup, autour de la même table. Parfois, les discussions s'établissaient entre membres de deux ateliers où il y avait des problèmes. C'était très intéressant, chacun était obligé de sortir de la défense de ses intérêts, obligé d'avoir une vision transversale.

suite page 18 ...

Site Natura 2000 : Réserve naturelle de Nohèdes

LA PHOTO CI-CONTRE ILLUSTRÉ LE CHANTIER DE DÉMONSTRATION RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LES ÉLEVEURS DE LA COMMUNE DE NOHÈDES. IL S'AGISSAIT DE LA RESTAURATION D'UNE PRAIRIE DE FAUCHE ENVAHIE PAR LES NOISETIERS. PROJETÉE LORS DU 1^{ER} COMITÉ DE PILOTAGE, CETTE PHOTO A EU COMME EFFET DE RETOURNER L'OPINION D'UNE PARTIE DE L'AUDITOIRE, QUI EST DEVENUE FAVORABLE À NATURA 2000.



© Alain Mangeot

L'avis du juriste

Élaboration des documents d'objectifs De la théorie à la pratique : encore un pas

Concertation. La philosophie de Natura 2000 est expressément prévue par les textes. Mais, dans la pratique, la mise en œuvre de cette concertation révèle de nombreux casse-tête. L'élaboration des documents d'objectifs, par exemple, est assurée par un comité de pilotage dont la composition est arrêtée par le préfet du département (le commandant de la région terre si une partie du site relève du ministère de la défense). En réalité, les acteurs impliqués n'ont pas tous l'assurance d'être représentés au sein de ce comité. Certes, certains membres sont de droit. C'est le cas du préfet ou commandant de la région terre ; de même, les représentants des collectivités territoriales et ceux des propriétaires et exploitants de biens ruraux concernés. Mais comment, sur les sites morcelés en de multiples propriétés, les préfets vont-ils pouvoir assurer cette représentation quand il n'existe pas d'organisation représentative ? D'autres acteurs peuvent aussi venir compléter le comité. Ce sont des membres invités par le préfet. Parmi eux, des représentants d'associations de protection de la nature (sans l'exigence qu'elles soient reconnues d'utilité publique ou agréées), des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations

professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme. Sont également mentionnés dans les textes, tous autres gestionnaires ou usagers du site concerné (leur liste n'est pas fixée de manière exhaustive). Le préfet dispose donc d'une certaine liberté quant au choix des différents acteurs invités et ce, afin d'adapter la concertation aux spécificités locales. Mais, en pratique, il n'est pas toujours aisé de traduire cet objectif. Par ailleurs la concertation organisée par les textes reste limitée : si le comité de pilotage, permet d'impliquer les différents acteurs directement concernés par le document d'objectifs, le grand public en revanche n'est pas consulté. L'approbation du document d'objectif n'est pas soumise à enquête publique, celui-ci n'est mis à la disposition du public que dans les mairies concernées par le périmètre du site. Ainsi, ni le public, ni les structures non invitées dans le comité de pilotage ne peuvent participer aux travaux de cette instance. De la théorie à la pratique, il faut encore franchir le pas. ■

FABIENNE MARTIN THERRIAUD

.. suite de la page 17

► **Pourtant il y a beaucoup d'adversité et de conflits d'intérêt sur un site comme celui-là. Comment réussit-on à établir la confiance ?**

Vous posez là, le maître mot de la concertation. Quand les gens ont confiance, ils participent, ils construisent. Sinon, au mieux, ils observent. Or là c'était vraiment une présence constructive. Je crois que les gens ont commencé à avoir confiance quand ils se sont aperçus que leur parole était écoutée, entendue, retranscrite. C'est long, c'est lourd, cela demande beaucoup de va et vient mais, par contre, les participants sont devenus co-rédacteurs du document d'objectifs. Chacun s'en sentait alors auteur, responsable, défenseur.

► **Cette dimension méthodologique semble très importante.**

Très. L'organisation est primordiale pour que le courant passe. Or cela demande beaucoup d'exigences, de compétences et de rigueur. La méthode ? Nous faisons une première rédaction des documents. Nous l'envoyons 15 jours à l'avance à l'ensemble des membres. Puis, lors de la réunion nous lisons le texte de la première à la dernière ligne. Chacun pouvait intervenir quand il le voulait pour faire préciser un point ou donner son avis. Certes, il faut un secrétariat vraiment performant car si les gens ne s'y retrouvent pas, ils disent que « c'est une concertation bidon ». Cela signifie également qu'une réunion doit être animée par plusieurs personnes. Il faut également une compétence particulièrement pour refor-

Porte d'entrée de la Réserve naturelle de Nohèdes



© Michelle Sabatier - Aten

muler et relancer l'assistance. Respecter les horaires et les délais, c'est important aussi, parce que ça permet de revenir à l'objet de la réunion lorsque les discussions dérivent.

Par ailleurs, les participants doivent avoir un peu de pouvoir, ainsi le rapporteur de l'atelier était toujours désigné parmi eux. Ce porte-parole du groupe était invité pour rendre compte au comité de pilotage. Mieux que ça, les rapporteurs ont organisé des rencontres plus ouvertes. Nous étions d'ailleurs délibérément absents de ces réunions pour ne pas les marquer de notre influence.

Plutôt que d'essayer gagner du temps au risque de créer des blocages, nous avons abordé les problèmes de front, jusqu'au bout. C'est très efficace.

► **Vous êtes en train de dire qu'il n'y avait aucune critique...**

Il y a des gens qui sont restés opposants du début à la fin du processus. Mais c'était un positionnement critique qui nous a été extrêmement utile. Ces per-

sonnes voyaient des interprétations que nous n'avions pas vues. Elles nous ont permis d'avoir une analyse plus fine et d'être vigilant.

► **À vous entendre, on a l'impression que tout était négociable**

Tout était négociable sauf les objectifs.

► **Les ateliers réunissaient beaucoup de monde, bénévolement, comment expliquez-vous la motivation de ces gens ?**

Certains viennent pour défendre leur profession, leur activité, et une fois dans le processus, ils participent à la construction de quelque chose qui finit par leur appartenir. Je ne vous cache pas que nous y avons mis du nôtre. Nous avons travaillé les aspects conviviaux... Nous n'avons pas négligé par exemple la restauration : manger ensemble, c'est important, c'est sympa. Nous payions aussi certains frais de déplacement. « Soigner » les gens, c'est important. Il faut leur montrer que l'on donne de la valeur à leur présence et à leur contribution.

Directives « habitats » et « oiseaux » Quels effets pour le citoyen français ?

Une directive impose à l'État un résultat à atteindre, en lui laissant le choix de la forme et des moyens, mais n'a pas d'effet juridique direct sur le citoyen tant qu'elle n'a pas été transposée en droit interne.

En France, la transposition des dispositions européennes sur la protection des habitats a été opérée par l'ordonnance du 11 avril 2001 et deux décrets d'application, intégrés dans la partie législative du code de l'environnement* et dans la partie réglementaire du code rural*. Ces textes ont ainsi donné une existence juridique aux sites Natura 2000 et défini le cadre de leur gestion et de leur protection : ces sites doivent faire l'objet de mesures pour conserver ou rétablir les habitats naturels, et prévenir leur dégradation, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles, et des particularités locales.

Reste à connaître la nature de ces mesures et leurs incidences sur le citoyen.

L'élément clé en est le Document d'Objectif, arrêté pour chaque site par le préfet, en concertation avec les acteurs

locaux. Il définit les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Outil de diagnostic, d'orientation et de référence pour les acteurs publics et privés intervenant sur le site, le « DOCOB » ne constitue pas un outil de police administrative. Il ne prévoit pas, par exemple, d'interdictions directement applicables au citoyen. Pour l'application des orientations fixées dans le DOCOB, l'État a clairement affiché sa volonté de donner la priorité aux mesures contractuelles. Un « contrat Natura 2000 » peut être conclu entre le préfet et le titulaire d'un droit réel ou personnel (propriétaire, titulaire d'un bail rural...) sur la parcelle concernée. Il n'a d'effet qu'entre les parties signataires et définit les prestations à fournir par le bénéficiaire pour assurer la conservation du site, ainsi que la nature et les modalités des aides de l'État.

Des mesures de nature réglementaire (interdiction ou soumission à autorisation de certaines activités), s'imposant à l'ensemble des citoyens, peuvent par ailleurs être applicables sur

© Michelle Sabatier - Aten



► **Ces gens, qui participaient aux réunions, étaient-ils vraiment de tous milieux ? Autrement dit avez-vous réalisé une véritable concertation ou bien, n'avez-vous rencontré qu'une certaine catégorie de population ?**

Vous touchez du doigt la limite du système. Les gens salariés peuvent se déplacer assez facilement. Dès lors qu'on participe à une réunion dans le cadre de sa profession, il est assez facile d'être présent. C'est, par contre, plus

un site Natura 2000 par le biais d'outils juridiques déjà existants dans le droit français. Le classement en parc national, en réserve naturelle, en site classé, ou l'intervention d'un arrêté de protection de biotope, en font partie.

Ajoutons que tout projet de travaux publics ou privés, non prévu dans un contrat Natura 2000 et soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences s'il est de nature à affecter notablement un site Natura 2000. Faute de quoi des sanctions administratives, comme l'ordre de remise en état des lieux, peuvent être prononcées. L'évaluation peut conduire à ne pas délivrer l'autorisation ou à imposer des mesures compensatoires. ■

FABIENNE MARTIN THERIAUD

Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats territoriaux d'exploitation ou d'engagements agro-environnementaux hors CT.

* **ARTICLES L. 414-1 à L. 414-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT. ARTICLES R. 214-15 à R. 214-39 DU CODE RURAL.**

complicé pour des présidents de groupements pastoraux, des membres de fédérations de chasse ou de pêche qui prennent sur leur temps personnel.

D'autant que certaines personnes avaient plus d'une heure de voiture pour venir à ces réunions qui se tenaient pendant les heures ouvrables. Par contre, je n'ai pas noté d'obstacle majeur en terme culturel. Le niveau n'était ni trop technique, ni trop scientifique, ni trop élevé. C'est sans doute que les personnes trouvaient leur intérêt : on parlait de leur profession ou ils découvraient des sujets nouveaux, c'était valorisant, c'était une ouverture.

► **Aujourd'hui, après ce long travail, diriez-vous que les gens connaissent plus de choses sur Natura 2000 ?**

Oui, certes, ceux qui ont participé à la démarche. Mais il ne s'agit que d'une centaine de personnes sur les 2500 qui sont concernées. Ça, c'est peut-être un petit peu le problème... On espérait que les gens communiquent entre eux mais l'on s'aperçoit que les milieux restent étanches. Les représentants des associations, fédérations, associations, les élus... ont compris le concept, ils ne sont pas pour autant capables d'expliquer sa complexité aux gens du terrain.

► **Vous voulez dire que la communication entre représentés et représentants passe mal ?**

Je veux dire qu'à mon avis, il faudra du temps pour aller jusqu'à la base... À moins de mettre des gros moyens, et de faire de l'animation dans les villages.

► **Très concrètement, où en êtes-vous aujourd'hui dans l'avancement de vos travaux ?**

On a validé le document d'objectif dans les délais, en janvier 1998, ça nous a semblé court mais le respect des délais nous semblait primordial. De toute manière nous étions confrontés au problème financier, il n'était pas question de poursuivre plus longtemps. Après cette date, le contrat du chargé de mission s'achevait.

Il nous faut maintenant définir un contenu technique à ce document : la charge à l'hectare, les dates de débroussaillage... Nous sommes donc en train de rédiger les cahiers des charges. Nous allons donc sur le terrain voir les propriétaires, une manière de poursuivre la concertation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MICHEL

Natura 2000 réunit les gestionnaires de milieux en Bretagne

Le réseau des opérateurs de sites Natura 2000 a été créé il y a deux ans par la DIREN et l'Institut régional du patrimoine afin de renforcer les échanges d'expériences et la mutualisation des savoir-faire de gestionnaires des milieux. Une nouvelle étape va être franchie avec la création d'un site internet.

Avec la mise en place de la directive "habitats", des acteurs de terrain (collectivités, associations, etc...) ont fait le choix de s'investir fortement dans la gestion et la préservation des habitats et espèces d'intérêts européens en devenant opérateur local de site Natura 2000. Dans ce contexte, il est apparu utile de favoriser la mutualisation des expériences et savoirs des gestionnaires de milieux naturels concernés par Natura 2000, tant sur les aspects techniques que méthodologiques.

L'Institut régional du patrimoine (IRPa), chargé d'une mission de formation des acteurs du patrimoine dans le cadre du Contrat de plan État-région a été sollicité par la direction régionale de l'environnement de Bretagne pour répondre à ce nouveau besoin. Dans le cadre du dernier Contrat de plan État-région, une convention a été signée, elle vise à créer un poste d'animateur régional du réseau des opérateurs de sites Natura 2000.

Ce dernier a pour mission d'organiser des réunions d'échanges d'expériences entre opérateurs et de rédiger un bulletin de liaison interne au réseau, destiné à renforcer les liens entre opérateurs et à diffuser les informations relatives à Natura 2000.

Après deux ans d'existence, la formule donne pleinement satisfaction, tant pour la DIREN que pour les opérateurs, et de nouvelles perspectives s'ouvrent avec un projet de création d'un site internet pour sensibiliser le grand public à l'avancement de Natura 2000 en Bretagne. Cette expérience commence à faire des émules, puisque d'autres régions réfléchissent aussi à la création de réseaux régionaux des opérateurs de sites Natura 2000, ce dont on ne peut que se réjouir. ■

Pour plus de renseignements :
IRPa
2, rue de Juillet
35000 Rennes
02.99.79.39.31
www.irpa-bretagne.org
contact : Jacques Le Letty
jacques.letty@irpa-bretagne.org

>>> Politiques communautaires en faveur des espaces naturels

Financements européens, deux entrées pour un labyrinthe

Europe : pour bien des gestionnaires d'espaces naturels l'entité évoque des sigles bizarres et des espoirs de financements. Effectivement la communauté répond présente en matière d'environnement. Pourtant il n'est pas toujours simple de repérer l'action qui convient le mieux au financement d'un projet. Il faut souvent choisir entre des programmes spécifiquement environnementaux et d'autres, relevant d'actions connexes. Une décision qui, loin d'être purement technique, engage le décideur sur des chemins stratégiques.

Pas de doute, l'Europe est pro-environnementale, et si vous cherchez des financements vous aurez l'embarras du choix. Le Traité de l'Union, texte fondateur, stipule en effet que « l'action de la Communauté doit contribuer à la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi qu'à l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles. Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions communautaires afin de promouvoir le développement durable. » Cette préoccupation environnementale fondatrice se décline dans une politique communautaire spécifique aux espaces naturels. Ainsi, le sixième programme, cadre d'action communautaire pour l'environnement (décision 1600/2002 - JO CE du 10 septembre), se donne pour objectif de « protéger, conserver, restaurer et développer le fonctionnement des systèmes naturels, des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages dans le but de mettre un terme à la désertification et à l'appauvrissement de la diversité biologique » (art 2). Les domaines d'action prioritaire en matière de nature et de diversité biologique sont, entre autre, « la prévention du morcellement des habitats, l'utilisation durable du milieu marin, des côtes et

des zones humides, la réduction des effets dus aux espèces et génotypes exotiques envahissants, la restauration appropriée de la valeur esthétique des paysages, la promotion de l'utilisation durable des sols... » (art. 6). Mais voilà, une fois posés les principes, et pour s'y retrouver, il est utile de maîtriser quelques fondamentaux.

Deux sources de financements

Dans la pratique, la mise en œuvre des orientations environnementales de la Communauté a débouché sur deux logiques parallèles en matière de financements. On trouve, en premier lieu, des mesures spécifiques, mises en œuvre par la direction générale environnement (DG ENV), telles que LIFE

>>> Pour tout savoir sur les aides européennes : www.europa.eu.int : présentation de la politique d'intervention de chaque direction générale. www.europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgc/aides/index_fr.htm : guide des aides et prêts. www.europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm : présentation de la politique communautaire de l'environnement



Actions de formation et d'éducation sont inscrites dans la Charte du Parc naturel de la Narbonnaise.

Nature ou LIFE Environnement. Et par ailleurs, quantité de mesures environnementales intégrées dans les instruments financiers des autres outils de politiques communautaires : politique agricole commune, politique de cohésion sociale et économique, transports, culture, énergie, politique extérieure... C'est cette dichotomie qui explique la diversité des options qui s'offrent aux gestionnaires d'espaces naturels. Dans de nombreux cas, ils se trouveront en situation de devoir choisir entre plusieurs possibilités de financements communautaires pour un même type de projet. Ainsi, on recense pas moins d'une vingtaine de programmes différents dans lesquels des actions concernant l'environnement et les espaces naturels peuvent trouver leur place. Mais attention, ces aides européennes sont exclusives entre elles et ne peuvent s'additionner qu'avec des aides nationales ou locales. Il faut donc prendre connaissance de chacune des

Cas pratique Le bon plan européen du PNR de la Narbonnaise

Appelé à choisir entre différentes sources de financements européens, le syndicat mixte de préfiguration du parc naturel a opté pour LIFE-Environnement. Cette stratégie payante s'est avérée en conformité avec l'esprit d'une démarche partenariale.

Objectif atteint. Frottez-vous les mains. Retroussiez-vous les manches. Changez de cavalière... Non ce n'est pas la danse des canards sur les étangs du Narbonnais, mais bien le sentiment d'une réussite. Car en octobre 2001, le projet d'Éco Développement concerté autour des Étangs du Narbonnais (EDEN) a été accepté au titre du programme européen LIFE-Environnement. Le projet porté par le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'étend au sud de la ville de Narbonne, autour des étangs de Bages-Sigean. Le financement LIFE-Environnement reprend les thèmes proposés dans la Charte du Parc, soit, de fait, l'ensemble des interventions possibles dans la gestion d'un milieu naturel : sensibilisation des acteurs, élaboration d'outils communs de gestion, développement d'outils d'évaluation de la qualité des étangs, actions préventives et curatives, actions de formation, d'éducation et de communication. Au total, plus d'une trentaine de financements accordés aideront les trois partenaires impliqués (le Syndicat de Préfiguration du Parc, la Chambre d'agriculture de l'Aude et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne) dans sa mise en œuvre. Seules les acquisitions foncières (exclues des financements LIFE-Environnement) ne figurent pas dans le programme d'actions.

Pourquoi l'inscription au titre de LIFE-Environnement ?

Le soutien de LIFE-Environnement a été attribué car ce projet s'inscrivait dans la ligne directrice « aménagement intégré des zones côtières » et qu'il se fondait sur une « approche territoriale intégrée », bien mise en évidence dans le programme d'actions. De plus, il répondait parfaitement à différents critères d'admissibilité

modalités d'attribution (appels à propositions communautaires ou nationaux, document unique de programmation...) et examiner dans quelle mesure elles correspondent à la démarche engagée localement (objet, partenaires, autres financements...). Ainsi, bien plus qu'à une option financière, c'est bien un véritable choix stratégique qui se présente au gestionnaire d'espace naturel lorsqu'il recherche un financement européen. ■

JEAN-PIERRE DUTRUGE

CET ARTICLE A ÉTÉ RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC ENVIROPEA. L'ASSOCIATION ENVIROPEA A ÉTÉ CRÉÉE AUTOUR DES MEMBRES DE L'ANCIENNE ÉQUIPE DU BUREAU D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIFE-ENVIRONNEMENT EN FRANCE. ELLE A POUR OBJET D'AIDER À LA PRÉPARATION DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE PAR DES ACTIONS D'INFORMATION, DE FORMATION, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX PORTEURS DE PROJETS. SA LETTRE D'INFORMATION « LA LETTRE D'ENVIROPEA », QUI A SUCCÉDÉ À L'ECHOLIFE, EST DIFFUSÉE GRATUITEMENT PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE (ENVIROPEA@ONLINE.FR).

Quelles auraient pu être les autres options de financement communautaire ?

- L'acquisition de terrains, dans le dessein de protéger des espèces et des milieux, peut être soutenue par LIFE-Nature. Également en ce qui concerne les actions de conservation des espèces animales ou végétales relevant des Directives « oiseaux » ou « Habitats » ou de sites naturels relevant de la Directive « habitats » (zones ZPS ou Sites d'intérêt Communautaires).
- Les actions de développement territorial (au sens large du terme) peuvent bénéficier des aides communautaires au titre du FEDER et du FEOGA dans le cadre de la politique de cohésion sociale et économique des zones couvertes par « l'objectif II ». Ces fonds sont gérés par les préfectures de Régions, qui les inscrivent au DOCUP (Document Unique de Programmation).
- Les actions dans le secteur agricole peuvent bénéficier des interventions du volet « Développement rural » de la PAC soit au travers d'un programme LEADER+ sous la thématique « valorisation des ressources naturelles et culturelles ».
- Lorsque le caractère transnational est plus marqué il est possible d'utiliser un programme INTERREG ; en lien avec des espaces espagnols ou italiens par exemple.
- Une autre hypothèse aurait pu être une présentation au titre du programme Culture 2000, au titre des « paysages culturels ».

des projets LIFE-Environnement :

- spécifications de démonstration (mise en œuvre concrète des améliorations environnementales), de reproductibilité et de transférabilité ;
- caractère novateur, à la fois dans l'approche globale et intégrée du milieu, la mise en œuvre du partenariat et les actions spécifiques.

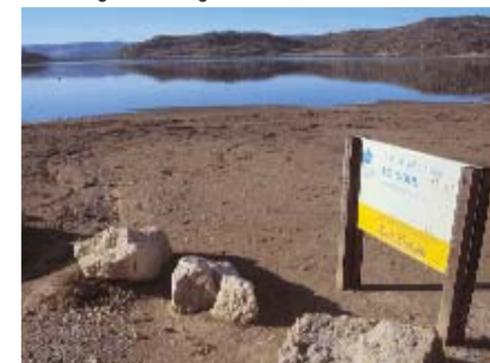
L'absence de dimension transnationale n'a pas été un handicap car elle n'est pas une obligation des projets LIFE.

Était-ce le bon choix ?

De nombreux programmes communautaires pouvaient correspondre à des caractéristiques du projet. Il aurait été possible d'envisager des financements LIFE-Nature, FEDER, FEOGA, Politique agricole commune, LEADER+, INTERREG, Culture 2000... (cf. encadré ci-contre). Mais la diversité des sources de financements ne les rend pas forcément aisées à obtenir. Chaque politique, chaque instrument impose ses règles et il n'y a pas de « financement automatique » pour un projet donné. Pour les gestionnaires du projet, la mesure LIFE-Environnement présentait l'avantage d'un financement portant sur la globalité du programme d'actions. Une approche qui leur permettait d'opérer un « effet levier » auprès des autres financeurs. Ce choix du Syndicat de Préfiguration du Parc s'est avéré payant, puisque son projet a obtenu une aide communautaire d'un montant de 1 197 120 €, ce qui représente 50 % d'un budget total de 2 394 241 €. ■

>>> Contacter Eric VOQUE ou Céline PAYA, tél. : 04 68 42 23 70 narbonnaise@parc-naturel.com

Ce projet s'inscrit dans la ligne « aménagement intégré des zones côtières ».



© Michelle Sabatier - Aten

>>> les leçons du programme de recherche

Recréer la nature

DOSSIER PRÉPARÉ PAR
MICHELLE SABATIER,
MOUNE POLI

Le programme « recréer la nature, réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes » a été lancé par le ministère de l'environnement en 1996 puis placé sous la responsabilité d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique. Cinq ans plus tard, 19 des 20 projets de recherche sélectionnés, arrivent à leur terme.

Si plusieurs programmes de recherche sont initiés tous les ans, par le ministère, celui-ci confesse certaines originalités. Parmi celles-ci, la double dimension opérationnelle et scientifique et l'obligation de produire des résultats utilisables par les gestionnaires. Le transfert des acquis étant une préoccupation majeure.



que j'ai voulu, c'est montrer à quel point la liaison entre l'écologie fondamentale et la pratique de la restauration pouvait être délicate. Pourtant je suis certain que les théories et les applications doivent se rendre des services mutuels ». Dès le lancement, Jacques Lecomte marquera donc l'originalité de ce programme de sciences appliquées dont l'essence vise à la rencontre des gestionnaires et des chercheurs. Geneviève Barnaud, scientifique et responsable de la mise en œuvre du programme, lui emboîte le pas. Elle confirme

que « l'écologie de la restauration semble avoir gagné ses titres de noblesse aux États-Unis, or la situation en France reste plus floue. [...] Pour limiter les effets désastreux d'activités humaines à fort impact écologique, des ingénieurs et des protecteurs de la nature ont multiplié, depuis le début des années soixante-dix, les expériences de réhabilitation et de création de milieux. Les années quatre-vingt ont vu l'émergence d'un nouveau courant disciplinaire, l'écologie de la restauration, conçu comme moyen de lier les domaines appliqués et fondamentaux. Aujourd'hui, nous disposons d'un certain nombre d'expériences [...] dans des milieux très variés [mais] cette diversité, source de richesse et de confusion, justifie de faire le point sur nos acquis ».

Après un premier colloque, destiné à percevoir les besoins et réactions de la communauté des praticiens et scientifiques, le programme « recréer la nature » est lancé. C'est l'opportunité de vérifier notre faculté de réparer un système écologique mais également de contrôler son développement et son fonctionnement. « Il paraît opportun de se poser des questions sur l'art et la manière de restaurer des écosystèmes durables et évolutifs susceptibles de maintenir une biodiversité importante », expose Jean-Louis Chapuis, chercheur au muséum national d'histoire naturelle et co-responsable de la mise en œuvre du programme.

Une des contraintes imposées aux directeurs de programme est d'ailleurs de produire des documents ou méthodes susceptibles d'être modélisés et utilisables par les gestionnaires.

>>> Pour tout savoir

On peut se procurer :

► Les actes du colloque de restitution du programme "recréer la nature" éditée dans la revue d'écologie : "Terre et Vie". Numéro spécial, supplément numéro 9. À paraître fin janvier 2003.

Contact : Véronique Barre
veronique.barre@environnement.gouv.fr

► Compte rendu de l'Académie de l'agriculture. 18 rue de Belchasse. Paris 75007.

L'anticipation, au cœur de l'éthique de la restauration

Si les objectifs de la recherche semblent partagés, en revanche, la dimension éthique laisse place à un vrai débat. On va recréer, réhabiliter, restaurer la nature... Quelle nature ? Jacques Lecomte n'hésite pas à affirmer que « la nature correspond à des fantasmes plus qu'à des définitions scientifiques. » A-t-il raison ? Il est certain, néanmoins, que la re-création suppose un état de référence. Or celui-ci ne peut être que subjectif. À quel temps, à quelle histoire se reporte-t-on ? Jean-Louis Chapuis, également responsable scientifique du programme des Kerguelen, souligne qu'« aujourd'hui, on a levé les barrières biogéographiques, on va vers une banalisation des communautés ». Du coup, on peut s'interroger : le territoire, par exemple, peut-il encore constituer un référent unique ? Pour Jean-Louis Fabiani, sociologue, l'histoire doit constituer un point de référence. Restaurer implique l'idée d'un état que l'on peut recouvrer. Cette référence au passé s'inscrit nécessairement dans l'histoire d'une région et relève de la société plus que de la nature. D'ailleurs, plus généralement, le social est un élément important de l'écologie de la restauration. Le temps auquel il est fait référence est toujours un temps social.

James Aronson, chercheur, souligne que « certains font abstraction du passé et se

focalisent sur les différents états possibles que le milieu va pouvoir retrouver suite à une dégradation ». Étienne Le Floch, chercheur, rétorque que « la notion de référence est utile car elle sert à juger de l'intérêt des actions mises en œuvre et de leur succès. » Cependant, ajoute-t-il, le « choix du type d'écosystème à rétablir relève de la société. »

Mais le débat possède une facette plus radicale encore : A-t-on le droit d'intervenir ? Louis Olivier n'hésite pas à poser la question : « que la planète connaisse un ensemble de perturbations d'une ampleur vraisemblablement inégalée depuis que l'homme est apparu sur terre, autorise-t-il toutes les expérimentations ? Pour atteindre certains objectifs, tous les moyens peuvent-ils être utilisés ? ». Il ajoute néanmoins que : « lorsque le feu menace la forêt, il est préférable de tenter de l'éteindre plutôt que lancer des études pour cerner le problème ». Autrement dit, il réfute la politique attentiste car il sait que « les gestionnaires d'espaces naturels craignent d'être confrontés, dans les décennies futures, à des problèmes complexes. Parmi ceux-ci : l'intensification de l'exploitation des plaines alluviales ; l'intensification de l'urbanisation sur le littoral, la gestion de la ressource en eau et le changement climatique ».

Agir, mais avec prudence, exhorte Jacques

suite page 25...

Éradication des lapins aux Kerguelen A-t-on le droit ?

Situées dans l'Océan Indien, les îles Kerguelen sont parmi les plus isolées du monde. Fréquentées malgré tout, elles ont subi l'introduction d'un grand nombre d'espèces ; parmi celles-ci : le lapin qui a profondément modifié le milieu insulaire. Les scientifiques ont alors initié un programme expérimental dont l'objet vise la restauration des écosystèmes. C'est ainsi que l'éradication du lapin de trois îles de 150 ha environ a

débuté en 1992.

Mais une telle opération n'est pas sans poser de questions d'ordre éthique. A-t-on le droit d'éradiquer une espèce d'un milieu ? Comment être sûr ne pas porter préjudice à d'autres espèces, non cible ?

Ces questions apparaissent d'autant plus cruciales qu'il ne suffit pas toujours de supprimer une perturbation, pour restaurer l'écosystème", développe Jean-Louis Chapuis,

Henri
Décamps
président du conseil scientifique



Quel enseignement tirez-vous du programme recréer la nature ?

La restauration de la nature est une réalité. Nous savons faire. C'est sans doute le premier constat qui s'impose à la lecture des résultats du programme "recréer la nature". Mettons un bémol cependant, puisque huit à dix années de recul sont nécessaires pour suivre, évaluer voire réajuster les dynamiques en cause. Par ailleurs des seuils d'altération au-delà desquels il n'est plus possible de restaurer les écosystèmes. Ceci dit, il ne faudrait pas en déduire que sachant reconstruire nous devons nous autoriser à détruire. Nous savons par exemple, qu'en plantant le long des cours d'eau nous pouvons filtrer la pollution diffuse par les nitrates, ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi sur le bassin versant. D'autant qu'au-delà d'un certain seuil, le filtre ne fonctionne plus.

Y a-t-il des conditions au succès ?

J'en vois trois. L'insertion paysagère est la première. Il est indispensable de replacer un site à restaurer dans son contexte paysager. Ainsi, par exemple, la protection des berges, par génie végétal doit-elle s'inscrire dans une logique d'ensemble de lutte contre l'érosion et disposer d'espaces suffisamment grands pour permettre aux dynamiques des biotopes de s'exercer. La deuxième condition est sans doute la prise en compte du temps. Une connaissance de l'histoire régionale est d'abord nécessaire ne serait-ce que pour savoir quelles espèces sont susceptibles d'envahir les sites à restaurer. Il est par ailleurs essentiel d'accompagner la dynamique végétale de manière à structurer les peuplements à venir. Mais je retiendrais encore une troisième condition à savoir l'implication des groupes sociaux en amont. Cette condition capitale nécessite une compréhension en profondeur des négociations pour la recréation de la nature. Quelle que soit l'importance du travail conceptuel ou expérimental réalisé, une opération ne peut réussir que si elle est acceptée localement.

Nombre de chercheurs soulignent l'importance du suivi...

Ils ont raison. La pérennité des opérations menées nécessite un suivi et un entretien sur le long terme. C'est d'une importance majeure. L'évaluation permanente est une partie importante de toute expérience de restauration. ■

Henri Décamps est directeur de recherche émérite au CNRS, il est aussi le président du conseil scientifique du programme "recréer la nature". Il est en outre président du GIP Écosystèmes forestiers ECOFOR et membre correspondant de l'académie de sciences d'agriculture de France.

Le lapin élimine certaines espèces végétales, tel le chou des Kerguelen.

Preons le risque de l'impertinence, posons les questions utiles : à quoi peut bien servir d'investir 6,9 millions de francs pour recréer la nature ? À quoi conduit le programme initié par le ministère de l'environnement en 1996, et destiné à développer les connaissances sur la biologie de la restauration ? À lire l'intitulé du programme, on va recréer la nature... Provocation ?! Jacques Lecomte, l'homme par qui, le lancement de ce programme « ministériel » est arrivé, ne nie pas un brin d'audace : « ce

Recréer la nature >>> les leçons du programme de recherche

En a-t-on le droit ? .. suite

responsable du programme. « Pour choisir d'éliminer une espèce d'un milieu, il faut être certain que l'intervention n'engendra pas plus de dommages que de bénéfices. »

Les participants au projet ont donc voulu encadrer leurs choix, en élaborant un protocole scientifique de travail, une méthodologie pour la décision qui permet, aussi, d'objectiver la démarche en la plaçant au-delà de l'approche morale.

C'est à cette condition que les chercheurs répondent par l'affirmative : oui, l'homme a le droit d'intervenir.

Le protocole arrêté repose sur une analyse en trois étapes.

■ **Faut-il intervenir ? Telle est la première question.** Les chercheurs y répondent en proposant une grille d'analyse :

On n'intervient pas si l'espèce cible remplit des fonctions écologiques assurées auparavant par des espèces indigènes. On n'intervient pas si cette population est la proie d'espèces introduites pouvant se tourner vers des espèces autochtones. On n'intervient pas si la présence de l'espèce introduite limite les populations d'autres espèces introduites dont le développement pourrait avoir des effets indésirables. On n'intervient pas si elle permet le maintien de communautés spécifiques à caractère patrimonial.

■ **Le deuxième volet du protocole** touche au lancement du programme. À travers une série de questions, les scientifiques replacent l'action à conduire dans l'histoire du milieu. Ils cherchent à savoir si l'introduction a été volontaire, si ses motivations sont toujours d'actualité ou, encore, ils s'interrogent sur la possibilité de l'émergence d'une originalité génétique de l'espèce introduite. Ce faisant, l'équipe des Kerguelen insiste sur l'importance de resituer tout principe d'action, dans le temps et la situation qui lui sont propres.

« La description précise du milieu avant l'intervention est une étape indispensable », souligne Jean-Louis Chapuis, lequel explique que « le programme aux Kerguelen aura nécessité six ans d'étude préliminaire. Nous devons savoir, par quels mécanismes l'espèce cible interfère avec les espèces autochtones. »

■ **Les modalités pratiques** de l'intervention constituent le 3^{ème} volet du protocole. Et toujours des questions auquel il faut répondre : quel est le degré d'innocuité des

méthodes envisagées ? L'emploi de produits toxiques peut-il provoquer la sélection d'individus résistants ? Quelles périodes du cycle annuel seraient les plus favorables à l'action d'éradication ? Quelles sont les compétences scientifiques nécessaires au suivi de l'opération ?

L'application du programme ne viendra qu'ensuite. Elle soulèvera encore les mêmes questions d'ordre déontologique et technique. Une fois le poison choisi, il faut examiner ses incidences et s'interroger sur la manière de contrôler son impact. Aux Kerguelen, le lapin a été éradiqué par la distribution d'appât empoisonné avec un anticoagulant. Un choix raisonné en fonction de son attractivité pour

l'espèce cible ; et aussi, un choix juridiquement possible car aucune facette ne doit être omise en préparation de l'action.

Ne rien omettre, c'est d'ailleurs ce que nous légue l'équipe de Jean-Louis Chapuis : une méthode fondée sur une analyse scientifique prenant en compte les informations issues de nombreux champs disciplinaires. La gestion des risques est au prix de cette approche précise et rigoureuse. ■

>>> RESPONSABLE DU PROGRAMME :

**JEAN-LOUIS CHAPUIS • DÉPARTEMENT
ÉCOLOGIE ET GESTION DE LA BIODIVERSITÉ
36 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE
75005 PARIS • TÉL. : 01 40 79 32 63**

Végétalisation des talus Les scientifiques font-ils la loi ?

Les scientifiques ont-ils pour fonction de produire du droit ? Oui, diraient certainement Yves Crosaz et son équipe, dont le programme de recherche vient d'aboutir à la publication d'un décret sur les normes de qualité germinatives des semences. Comment en sommes-nous arrivés là ?

En 1995, quand les travaux de la ligne ferroviaire à grande vitesse « Méditerranée » commencent, la SNCF s'interroge sur l'érosion superficielle importante que peuvent connaître les talus le long de ces grandes infrastructures. Certes la végétalisation semble la solution pour assurer la pérennité et la qualité de ces ouvrages en terre mais, dans la pratique, des questions demeurent : quelles espèces planter, en quelles proportions ?

C'est dans le but d'apporter des réponses - impérativement concrètes - à ces questions, que la recherche est initiée. Le long des lignes de chemin de fer Atlantique et Méditerranée, plus de 30 espèces sont alors semées et observées. Près de 450 échantillons de semences sont analysés. En 5 ans, la recherche permettra effectivement de hiérarchiser les espèces les plus adaptées à la végétalisation pourtant, dès le début, le volet réglementaire va interroger les chercheurs. Confrontés à toutes sortes d'embarras auxquels, sans doute, ils ne s'attendaient pas, ils s'aperçoivent très vite de la difficulté des aménageurs à maîtriser leur plantation. « 2 kilos

d'espèces sauvages ou quelques dizaines de kilos d'espèces cultivées sont parfois introuvables », note Yves Crosaz. La qualité des espèces est, elle aussi, en cause. Pour les espèces dites de « grande culture » les normes sont respectées. Cependant pour les espèces de catégorie semences, 47% des lots ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur.

Pour les espèces sauvages, la situation est variable. Le très bon côtoie le pire. Le taux de germination de l'immortelle des sables, par exemple, n'atteint pas les 10%. L'action scientifique se prolongera donc autour de la table des négociations. La SNCF profite de sa participation à la Société française des Gazons où elle siège au côté du ministère de l'Agriculture, pour faire inscrire la problématique à l'ordre du jour. Pendant plus d'un an, une commission végétalisation axera son travail sur les résultats de la recherche. Constatant les dysfonctionnements, elle aboutira à une proposition d'arrêté. Après deux ans et demi d'attente supplémentaire, un avis favorable de Bruxelles donnera le feu vert au gouvernement français. L'arrêté de commercialisation encadrant la qualité technologique des semences est paru au journal officiel le 22 janvier 2001. ■

>>> RESPONSABLE DU PROGRAMME :

**YVES CROSAZ - SNCF AU MOMENT DE LA RECHERCHE
ACTUELLEMENT ARVALIS : 04 76 63 49 61
CENTRE ÉQUATION - 2, AV. VIGNATE -
38610 GIERES • CROSAZ@CLUB-INTERNET.FR**

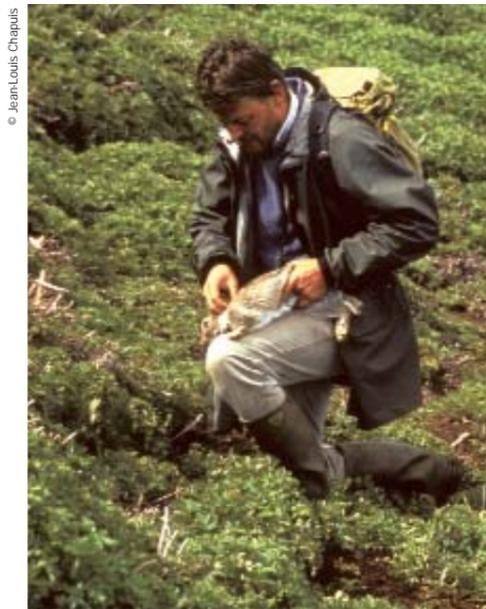
... suite de la page 23

Lecomte : « Rien d'irréversible ne doit être réalisé dans le milieu naturel ». Ce principe de précaution repose sur la responsabilité personnelle et ouvre, du même coup, le débat sur la mise en place d'une véritable déontologie de l'écologie de la restauration. Le programme « recréer la nature » en brosse d'ailleurs les contours. Parmi les points forts : la définition des objectifs de l'opération et la nécessité d'en avoir vérifié la pertinence ; la nécessité aussi de s'être interrogé sur les conséquences et sur le caractère de réversibilité du projet. Ce que Henri Décamps, président du conseil scientifique, résumera en ces termes : « tout ceci renvoie à deux notions sur lesquelles nous avons beaucoup à réfléchir, les notions d'incertitudes et de risques ».

Qui sont les décideurs ?

Mais les scientifiques sont-ils les seuls décideurs ? « Non. Les partenaires sont nombreux : les scientifiques, les protecteurs de la nature, les utilisateurs, les populations locales. Sans oublier la nature elle-même, » affirme Jacques Lecomte qui remplace la production de nature dans un débat social. En écho, Henri Décamps, insiste sur l'ampleur des enjeux sociaux : « la recherche doit se préoccuper de comprendre et d'expliquer le consensus social, développe le président du conseil scientifique. Un consensus dans lequel la dimension économique prend une large place. Très pragmatique, Jean-Luc Laurent, du ministère de l'environnement, le souligne en ces termes « Le maintien d'un certain nombre d'écosystèmes passe par celui d'un type d'activités humaines. Ce que Marie-Angèle Hermitte, juriste, illustre en expliquant que les zones de biodiversité sont perçues comme un capital dans lequel il faut investir car elles sont source de bénéfices ce qui, ajoute-t-elle, « devrait favoriser leur protection. » Il faut maintenant attendre qu'un véritable régime juridique, soit mis en œuvre.

Avec ces réflexions, la recherche fondamentale s'introduit dans la réalité socio-économique où la question des coûts est légitimement abordée. Patrick Blandin, chercheur, souligne d'ailleurs qu'il est nécessaire de « définir un seuil économique correspondant à ce que l'on veut dépenser pour revenir à une situation donnée. » La problématique des actions de restauration ne serait donc pas de recréer la nature mais plutôt de créer ce que l'homme veut, même à un coût important ? interroge M. Thinon, chercheur. Jacques Lecomte, tient à rappeler que la



Comptage des lapins des Kerguelen. « Quand on fait le choix d'éliminer une espèce d'un milieu, on s'interroge sur l'impact de notre action. »

société ne peut tout s'offrir car, parmi les motivations qui justifient la conservation de la biodiversité, se trouve la question de l'utilisation des ressources naturelles. La dimension éthique consiste à affirmer que l'on ne doit pas épuiser les ressources. Il est évident que l'éthique, l'économie et l'écologie forment dans ce contexte un tout indissociable. « Les acquis de l'écologie de la restauration ne doivent en aucune mesure servir d'excuse aux destructions ni se substituer à la préservation des systèmes et des communautés », développe Geneviève Barnaud. Par contre, l'écologie de la restauration constitue un point de départ d'une réflexion sur les modes d'articulation entre une production scientifique et une organisation sociale. Elle apporte des connaissances sur la manière de traiter les agents sociaux qui entretiennent des rapports avec l'espace à restaurer.

Tous créateurs de nature

La nature est donc créée par une foulditude d'agents sociaux. Il semble alors essentiel de se pencher sur le transfert de savoir pour le grand public. Nombre d'expériences menées par les recréateurs de nature font état de cette préoccupation. Pour Daniel Béguin « l'intervention auprès des élus et de la population est importante d'un point de vue pédagogique. Il s'agit de les sensibiliser aux enjeux de la conservation en montrant qu'il n'y a pas systématiquement des implications monétaires, stratégiques ou politiques.

Les troubles-fêtes

Se caractérisant lui-même de trouble-fête, Jean-Louis Fabiani, nous interpelle en ces mots : « En fait de reproduction de nature, on se trouve aux prises avec un supplément d'artifices, et l'on s'interroge sur l'association apparemment contradictoire entre des procédures d'artificialisation et une exigence d'authenticité ». Louis Olivier va d'ailleurs dans le même sens : « tout ceci, est sans compter avec la tentation de l'écologie spectacle car recréer la nature se voit et s'inaugure, elle exonère de toute précaution et peut servir d'alibi à l'occasion ». Les troubles-fêtes ont parfois un regard salvateur. Entendons-les. Mais avons-nous répondu à la question posée dans les premières lignes de ce texte ?

Le programme recréer la nature aura jeté les bases de certains modes opératoires pour la gestion des sites. Il aura permis d'aider au développement d'une discipline naissante au croisement d'une diversité de champs de compétences. Il aura, encore, autorisé gestionnaires et scientifiques à échanger leurs vues. ■

MOUÏNE POLI

l'avis de François Letourneux

À quoi sert un tel programme pour le Conservatoire ? C'est vital. En effet, nous avons besoin de porter une réflexion en matière de génie écologique.

La nature est en constante évolution du fait de l'homme. Les communications ont profondément modifié les écosystèmes et je plaide pour accompagner et gérer les phénomènes de mondialisation de la nature.

Concrètement, par exemple, le Conservatoire est propriétaire de grandes zones humides le long du littoral. Si la mer les envahit, nous pouvons, avec le même souci de protection de la nature, soit considérer qu'il s'agit d'un milieu exceptionnel à protéger contre l'arrivée de la mer, soit contribuer à créer un nouvel espace tout aussi intéressant.

Le programme « Recréer la nature » nous offre expériences et réflexions théoriques pour faire des choix pertinents. ■

François Letourneux est directeur du Conservatoire du littoral

Recréer la nature >>> les leçons du programme de recherche

Préparer la négociation Dialogue, échanges, tractations... Quels sont les arguments qui portent ?



Souvent, les acteurs des sites naturels doivent obtenir la coopération d'interlocuteurs économiques et administratifs. Ils doivent les rallier à leur cause. Mais le dialogue n'est pas toujours aisé quand l'autre est issu d'une culture dissemblable ; que son langage, ses arguments, sa structure mentale diffèrent. Du coup, se pose la question du « comment convaincre », comment développer des arguments susceptibles de mobiliser d'autres acteurs locaux ?

La recherche originale menée par ASca en collaboration avec le Conservatoire du littoral, se propose de « disséquer » les négociations pour la mise en œuvre d'opérations de re-création. Elle veut comprendre quels sont les arguments qui portent, et percevoir, notamment, le poids des arguments économiques dans la négociation. Ce faisant, cette démarche épouse un domaine scientifique émergent, à la croisée de la sociologie, de l'économie et des sciences politiques.

Généralement, les chercheurs utilisent une grille pour observer une négociation, en réaliser le compte rendu, puis l'analyse. Ici, ils ont effectué 58 entretiens qualitatifs auprès de presque tous les délégués du Conservatoire du littoral et des acteurs des négociations considérées.

Les sciences humaines ont ceci de particulier qu'elles forcent l'apprenant à se mettre en situation de risque pour apprendre. Cette étude n'échappera pas à la règle. On peut bien sûr, tranquillement, s'approprier les résultats et lire que deux types de dynamiques argumentaires s'affrontent : une première laisse une large place à la mise en valeur des écosystèmes ; la seconde s'articule autour d'arguments économiques et commerciaux qui peuvent être associés à une logique de jardin ou d'entreprise de loisirs. Il y a

YANN LAURANS • MEMBRE DU CABINET ASCA (APPLICATION DES SCIENCES DE L'ACTION) AU MOMENT DE LA RECHERCHE • ACTUELLEMENT RESPONSABLE DU PÔLE PROSPECTIVE ET ÉVALUATION, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
01 42 00 41 41
LAURANS.YANN@AESN.FR

même la place pour un argument de consensus qui véhicule une représentation très humanisée de la nature, représentée comme un capital pour l'activité locale. Cette lecture peut laisser un vague sentiment de portes déjà ouvertes. Il en est bien autrement si on accepte de se laisser interpellé par les

chercheurs qui pointent du doigt les lacunes des acteurs de la négociation dans l'argumentaire économique. Et voilà qu'ils livrent tel quel, un lot de questions (ci-dessous) dont chacune d'elles représente une suggestion d'investigation permettant d'alimenter sa propre négociation et peut-être d'en améliorer les conditions générales. Si le cœur vous en dit... ■

Espaces récréatifs Sauriez-vous négocier ?

■ **SI ON ABORDE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA FRÉQUENTATION**
Sauriez-vous argumenter sur : Impact de l'existence d'un site renommé, visité par les résidents d'une grande agglomération, sur le tissu socio-économique local. Importance de la retombée en termes de développement d'une image positive associée à une commune du fait de la qualité de son environnement.

■ **SI ON ABORDE LA DIMENSION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE**
Sauriez-vous argumenter sur : Analyse et contrôle des coûts de gestion. Comparaison des modes de gestion d'un espace naturel et d'un espace artificiel sur le plan de leurs coûts comparés. L'économie descriptive des mécanismes et des caractéristiques de l'activité de récréation à caractère naturel d'un site : coûts, comparaison économique de techniques alternatives, description du marché, du secteur, des entreprises, des filières. La prise en compte des services rendus par les écosystèmes littoraux aux communautés humaines : protection des biens privés contre l'érosion, accès, gestion de l'eau...

Les différentes manières de dresser et de considérer les bilans économiques d'une opération de récréation : prise en compte du temps, comparaison des alternatives, des services rendus...

■ **SI ON ABORDE LA POLITIQUE MARKETING DES SITES NATURELS**
Sauriez-vous argumenter sur : Les potentiels offerts par une nouvelle segmenta-

tion de l'offre d'espaces récréatifs : possibilité de faire évoluer vers une autre clientèle, intérêts comparés de cette autre clientèle avec les autres, moyens à employer pour créer puis accompagner cette politique.

Les modalités de la diffusion des retombées d'un site remarquable sur la région (autres communes) : moyens pour allonger les séjours touristiques, politiques d'offres de produits concertés, politiques de communication...

Conditions d'organisation de la fréquentation à partir d'un site neuf : création d'une renommée, entretien, développement progressif d'une clientèle...

Les conditions de la création d'une image et son rôle dans le développement local. Les préférences du public, ses microcomportements, ce qui l'incite ou le détourne de la fréquentation d'un lieu, la manière dont il réagit aux temps d'attente, son consentement à s'éloigner de la voiture, à porter ses déchets, ce qui le rebute. L'évaluation par le public des signes de qualité d'un site. L'évaluation de la satisfaction du public.

■ **SI ON ABORDE LA RÉPARTITION DES EFFORTS ET DES AVANTAGES ENTRE COMMUNES**
Sauriez-vous argumenter sur : la répartition des efforts de protection du littoral et des retombées correspondantes (le fait que les communes qui font l'effort de la protection en font bénéficier celles qui ne le font pas). Les modalités d'une solidarité, d'une péréquation, de transferts (notamment le recours à la solidarité européenne, nationale, départementale).

Réhabilitation des pelouses sèches Comment associer et convaincre les éleveurs



© Michelle Sabatier - Aten
Au milieu des pelouses héritées de l'exploitation pastorale, les reboisements en pins noirs traduisent la période de déprise agricole des années 60.

Les ligneux se liguent contre le Causse Méjan. En 40 ans, buis et pins ont embroussaillé un tiers des vastes étendues de ce plateau karstique perché à 1000 m d'altitude. Ils envahissent progressivement son paysage de pelouses et modifient dangereusement habitats naturels et biodiversité.

Constatant que l'activité pastorale est au centre de la construction paysagère du Causse, l'équipe de recherche étudie les interactions entre végétation et modes

de pâturage. L'idée est que si les éleveurs modifient leurs itinéraires techniques, il est possible de recréer les conditions favorables à une expansion des pelouses.

Mais accepteront-ils de modifier leurs pratiques professionnelles ? Rien de moins sûr. Aussi, pour mener ce qui apparaît bien comme une négociation, les chercheurs ont conçu une méthodologie en trois étapes :

■ **En premier lieu, écouter et comprendre.** Des séries de photos furent utilisées pour tester les modes de perception des différents paysages par les éleveurs. Ils choisirent d'abord les pelouses nues, en relevant leur aspect utilitaire pour l'élevage, mais sans rejeter un parcours d'été plus ombragé.

■ **En second lieu, écouter, analyser les représentations et l'image que l'éleveur a de lui-même.** Ces représentations jouent un grand rôle dans sa stratégie de gestion du territoire et d'exploitation des ressources fourragères. Les éventuels changements de pratiques ne peuvent donc se faire à leur encontre. Il faut, au contraire, s'appuyer sur l'existant pour construire un protocole agropastoral proposant des modifications « faisables » et au service de la durabilité de l'exploitation.

■ **En troisième lieu, proposer des scénarios.** Les pratiques des éleveurs sont diversifiées, elles tiennent compte des contraintes du marché, du foncier, des charges de travail, de la main d'œuvre disponible et du savoir-faire. Cette complexité risque de brouiller les cartes et de déboucher sur une négociation difficile. D'où l'idée de présenter des scénarios de gestion en fonction des différentes stratégies possibles pour les éleveurs. Simples et concrets, les scénarios facilitent l'entrée en négociation et offrent des bases de discussion explicites.

Avec pour objectif initial de mettre en œuvre des pratiques agropastorales plus écologiques, ce travail repose sur le respect des cultures professionnelles des éleveurs. Une approche qui mériterait d'être transférée à bien des négociations. ■

>>> RESPONSABLES DU PROGRAMME :
JEAN-PAUL CHASSANY, INRA MONTPELLIER.
CHASSANY@ENSAM.INRA.FR
CAPUCINE CROSNIER, PNC
SSPI.PNC@BSI.FR

Les espèces natives reconquièrent les pistes de ski Nouvelles technologies pour préserver des zones de montagne

Avec 119 pistes de ski, la Plagne est le plus grand domaine skiable de la Vanoise. Depuis 1964, 150 hectares de terrain ont été complètement remodelés pour rendre la pratique de la glisse plus sûre et plus confortable. Le risque ? Voir s'instaurer des processus d'érosion, de destruction des paysages et de perte de surfaces pâturées. Pour faire face : on sème. Depuis de nombreuses années, des opérations de repeuplement avec des espèces végétales allogènes sont entreprises. Mais, au fil du temps, ces communautés végétales s'enrichissent en espèces provenant de populations des abords des pistes. « On observe une dynamique de retour des espèces natives de proximité tout à fait encourageante », expliquent les scientifiques.

La nature se rétablirait donc. Effet de l'âge ? Influence de la géologie ? Françoise Dinger et Alain Bedecarrats ont étudié 85 stations. Le processus est chaque fois identique : « les communautés les plus jeunes sont du côté du pôle artificiel tandis que les plus âgées tendent vers les communautés naturelles ». Est-ce à dire que la nature s'auto-restaure ? Le temps jouerait-il en faveur d'une reconstitution sans intervention ? Non, répondent en substance les chercheurs qui mettent en évidence l'importance du semis d'origine humaine. « Il joue le rôle d'une structure d'accueil à l'intérieur de laquelle, par le jeu de la compétition, une nouvelle communauté se met en

place au bout d'une trentaine d'années. » L'homme sert donc de catalyseur. Fort de cette analyse, le programme d'étude prend une forme inattendue : les chercheurs ont développé un Système d'Information Géographique qui permet d'optimiser le traitement de l'information spatiale et descriptive. Ces logiciels de cartographie permettent la programmation des travaux et la définition de la stratégie la plus pertinente pour gérer le domaine skiable. Les limites de pistes, positionnement des canons à neige, mais aussi le taux de fréquentation ou encore le débit des remontées mécaniques font partie des informations gérées par cette nouvelle technologie. Cet investissement de recherche intègre d'ailleurs le projet européen CARTESIAN* dont l'objectif est de fournir une assistance pour la surveillance et la préservation de l'environnement dans les régions de tourisme hivernal. Par ce biais, le programme « recréer la nature » a établi une coopération internationale où la Hollande, la Suisse, l'Autriche, la France travaillent de concert pour la préservation des zones de montagne concernées. ■

>>> RESPONSABLES DU PROGRAMME :
FRANÇOISE DINGER - ALAIN BEDECARRATS
CEMAGREF GRENOBLE
TÉL. : 04 76 76 27 63

* Création d'une Application de télédétection sur les aspects environnementaux des régions de sport d'hiver : un système de suivi et de gestion de l'information des régions de sport d'hiver.

>>> Écologie du paysage

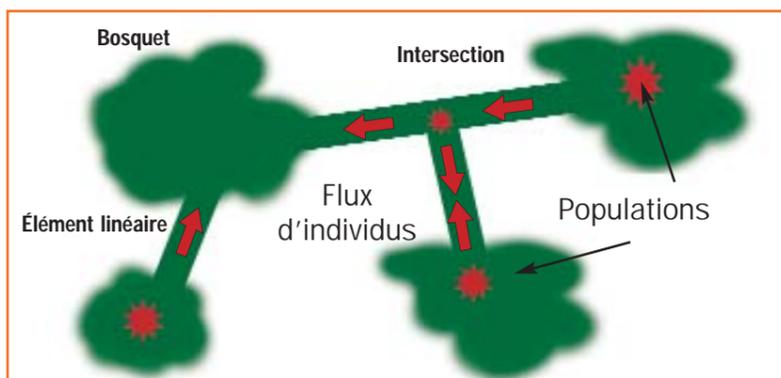
Les invertébrés exigent des corridors écologiques

Les invertébrés sont particulièrement menacés par l'intensification des activités agricoles. Mais pourquoi ? Qu'est-ce qui se joue réellement dans les champs et les prairies ? Est-il possible d'agir ? Pour répondre à ces questions et nous ouvrir les portes de l'action, l'écologie du paysage nous invite à changer notre regard. Désormais l'homme dispose d'une science pour agir en connaissance de cause.

« Voyez ces haies, ces champs, ces routes et entendez aussitôt le grouillement des invertébrés qu'ils abritent ». Ceux qui lancent cet appel pourraient être les écologues du paysage : des scientifiques sans doute sensibles à l'harmonie des formes et des couleurs, mais qui préfèrent une analyse objective. Ils cherchent à connaître les chemins qu'emprunte la vie et à comprendre les mécanismes qui régissent les relations de dépendance entre les espèces et les espaces. L'écologie du paysage propose, par exemple, d'observer la mosaïque du paysage agricole. Tout d'abord, elle nous invite à cligner des yeux pour en faire apparaître le filigrane. Se dessine alors les bords de voiries, chemins, fossés, haies... tous ces entrelacs sont



LE PAPILLON SE JOUE DES OBSTACLES. POUR LUI LA CONNECTIVITÉ D'UN PAYSAGE EST À L'ÉCHELLE DE SA CAPACITÉ DE VOL.



LES COLÉOPTÈRES CARABIQUES FORESTIERS UTILISENT LES CORRIDORS DU RÉSEAU BOCAGER POUR RECOLONISER LES HABITATS LAISSÉS VACANTS.

autant d'éléments de liaison, appelés « corridors ». L'écologie du paysage les observe parce qu'ils déterminent les relations spatiales entre les différentes zones de la mosaïque. La science s'intéresse ensuite aux différentes espèces et regarde comment, selon leurs besoins et leur mobilité, elles utilisent ces espaces interstitiels pour se nourrir, se reproduire et coloniser de nouveaux territoires.

La « connectivité » du paysage est essentielle

Les invertébrés vivent donc dans des zones agricoles. Mais comment subsistent-ils dans ces paysages fragmentés où leurs habitats se trouvent scindés en taches de faible superficie, taches du reste isolées les unes des autres ? Il est certain que les espèces doivent se déplacer et ces déplacements peuvent être quotidiens, par exemple pour trouver de la nourriture, ou saisonniers, pour accomplir la totalité de leur cycle de vie. Là les scientifiques interviennent encore, ils considèrent le paysage en fonction de sa capacité à faciliter ou à réduire le mouvement d'une espèce entre des taches de ressource. La « connectivité » d'un paysage (c'est ainsi qu'on nomme cette notion) dépend à la fois des structures qui vont permettre les mouvements entre les taches de ressources et des capacités de mouvement des espèces. Si la connectivité est faible, on peut supposer qu'un certain nombre d'espèces aura du mal à se maintenir et que le risque d'extinction sera important. Ainsi, le papillon *Hesperia comma*, dont les taches d'habitat favorable sont des pelouses calcaires, peut se déplacer d'une tache à une autre en volant. Pour lui, la connectivité du paysage est à l'échelle de sa capacité de vol, indépendamment des obstacles et de l'utilisation des terres qu'il rencontre sur son chemin.



L'ÉCOLOGIE DU PAYSAGE OBSERVE LA MOSAÏQUE DU PAYSAGE AGRICOLE.

À l'inverse, pour des espèces forestières, telles que les Coléoptères *Carabiques sylvatiques*, la connectivité se mesure en fonction de la longueur des haies entre deux taches d'habitat favorable. Ces populations de petites tailles installées dans des bosquets ou croisements de chemins creux ont une fréquence d'extinction importante. Elles ne peuvent se maintenir que si des individus viennent recoloniser les habitats favorables laissés vacants. Les haies qui conduisent leurs déplacements servent donc de corridors indispensables à leur survie à long terme (schéma p. 28). Or, la longueur de ces haies tend historiquement à croître, puisque la taille des parcelles augmente avec l'intensification de l'agriculture.

Agriculture intensive : préserver les corridors

Si la distance est un paramètre essentiel de la connectivité, la nature des corridors constitue par ailleurs un facteur déterminant. Ainsi, a-t-on pu vérifier que les haies à végétation dense, en bord de chemin, sont plus favorables au mouvement que les haies dont la végétation est peu abondante suite, par exemple, au pâturage du bord des talus. Dans les paysages d'agriculture intensive les bords de champs jouent donc un rôle clef pour le maintien de la biodiversité. Leur efficacité comme corridor et la définition de la qualité de l'habitat qu'ils procurent aux différentes espèces dépendent de leurs modalités de gestion. Ils peuvent être fauchés, pâturés, entretenus par épandage d'herbicide, brûlés... Ces différentes pratiques agissent sur les communautés animales et végétales en influençant d'une part la structure de la végétation et d'autre part la diversité floristique de la strate herbacée qui, par exemple, diminue lorsque les épandages d'herbicides deviennent fréquents.

Le choix des modalités de gestion est fait chaque année par l'agriculteur en fonction de la culture adjacente au bord de champ, du temps de travail disponible sur l'exploitation et de l'organisation globale de son système de production. Par exemple, les bordures le long des maïs, qui ne peuvent être fauchées en fin d'été, sont de plus en plus souvent entretenues avec de l'herbicide épandu au printemps. Les successions culturales influencent donc fortement la richesse spécifique des bords de champs.

Appliquée aux invertébrés, l'analyse de la connectivité peut être étendue à toutes les espèces animales et végétales. Elle explique les mécanismes d'interdépendance entre agencement de l'espace et préservation de la diversité biologique. Que de perspectives pour les gestionnaires de l'espace... ■

FRANÇOISE BUREL

Cet article a été rédigé à la lecture du livre de Françoise Burel « L'Écologie du paysage » et de son article « Les principes de l'écologie du paysage, et leur application à la conservation des invertébrés dans l'espace agricole ».

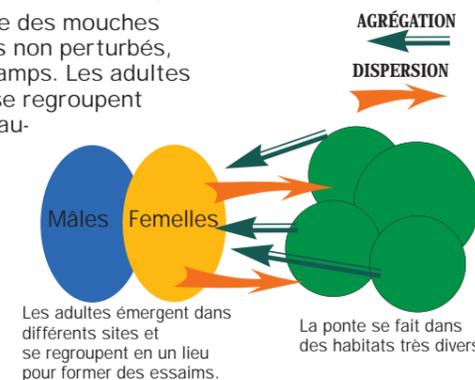


Contrairement aux idées reçues, le bord de route peut constituer un corridor privilégié

Les routes sont des barrières au mouvement des animaux. Elles peuvent isoler des populations locales et être une menace pour le maintien de certaines espèces. Toutefois, les bords de routes (l'espace étroit entre le champ cultivé et le fossé qui borde la route) présentent, par définition, la particularité de n'être adjacentes qu'à une seule parcelle cultivée. Elles forment ainsi des corridors continus et entretenus avec moins de contraintes qu'ailleurs dans le paysage. Elles peuvent ainsi constituer des zones de forte richesse pour les espèces floricoles (papillons *Rhopalocères* et *Zygènes*, par exemple). La richesse, la densité et la diversité des peuplements dépendent de la variété des sites de reproduction, de la largeur de la berme et de l'abondance des plantes nectarifères. Quand les habitats favorables disparaissent du paysage, les bords de routes peuvent servir de refuge. ■

Chez les mouches empidides, les déplacements font partie du cycle de vie

La ponte et le développement larvaire des mouches empidides se déroulent dans des sols non perturbés, prairies permanentes ou bords de champs. Les adultes émergent de ces différents sites et se regroupent pour former des essaims : les mâles au-dessus des ruisseaux et des mares ; les femelles en bordure de haie, là où se déroule l'accouplement. Pour que chaque espèce puisse accomplir son cycle de vie, il faut que ces différents éléments soient présents dans le paysage sur une distance inférieure à sa capacité de vol.



Un plan national au secours des chauves-souris

Aussi surprenant qu'il puisse paraître, on a encore beaucoup à apprendre sur les chiroptères. L'état des connaissances est loin d'être exhaustif et, du même coup, les actions de protection sont difficiles à mettre en œuvre. Le plan national fait le tour des savoirs, il offre méthodes et expériences.



© Laurent Arthur

« Les Chauves-Souris montrent une grande diversité de régimes alimentaires », indique l'Universalis. Mais, ce que ne signale pas la grande encyclopédie c'est que les connaissances sur les chiroptères ont encore des contours diffus. Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'ouvrage synthétique faisant l'état de l'érudition et de ses lacunes en la matière. En l'absence de référent, il était alors très difficile de faire des choix d'actions pertinentes au secours des chiroptères. Heureusement depuis 1998, les choses ont changé, gestionnaires, institutions ou bénévoles disposent d'un outil de travail à travers le plan national pour les chiroptères.*
De quoi s'agit-il ?
Recommandé par un accord européen

signé en 1991 notifiant la sauvegarde des chauves-souris, le ministère de l'Environnement a mandaté cinquante chiroptérologues afin qu'ils produisent un plan de restauration. Celui-ci vise à maintenir et renforcer les populations de chiroptères en France métropolitaine. L'ouvrage ainsi produit propose un état des savoirs concernant 12 espèces de chauves-souris** mais il offre également plusieurs méthodologies pratiques que les gestionnaires pourront adapter à leur territoire spécifique. Décliner l'ensemble du sommaire serait sans doute fastidieux, retenons que l'opuscule traite des différents aspects de la vie de ces animaux. Déplacement, hibernation, reproduction, alimentation, territoire de chasse, gîte... Les facettes de la biologie et de l'écologie

sont ainsi abordées. L'approche réglementaire n'est pas, non plus, oubliée. Cet état des connaissances est le résultat d'un travail de compilations systématique et synthétique de la production française et étrangère. On découvre ainsi, par exemple, que personne en Europe n'a fait d'étude sur le régime alimentaire du rhinolophe euryale. Comment alors protéger une espèce dont on ne peut étudier le territoire de chasse ? Pour pallier cette absence de connaissance dommageable, le plan national lance l'étude. Elle est actuellement en cours.

Une méthodologie à disposition

Partant du postulat que pour protéger les chauves-souris, il est judicieux de protéger leur gîte et/ou leur territoire de chasse, les chiroptérologues ont développé des outils d'analyse qui serviront de base à leurs actions futures. S'intéressant au Petit rhinolophe, ils ont ainsi décliné une méthodologie (voir illustration) cartographique totalement nouvelle. Celle-ci permet de quantifier et de classer les territoires de chasse. D'autres méthodologies sont également développées comme celles traitant du suivi des espèces.
Le plan de restauration est également accompagné d'actions et d'expériences de terrain dont les résultats donneront lieu à une évaluation en 2003, après cinq années d'étude. De quoi enrichir la

* À la demande de la Direction de la nature et des paysages du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, la Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes et la Société française pour l'étude et la protection des mammifères ont réalisé la rédaction d'un plan de restauration des chiroptères.

** cités dans l'annexe 2 de la Directive habitat.

connaissance mais également définir des priorités pour les années à venir. Parmi ces actions citons, par exemple, une collaboration avec l'ONF et les architectes des bâtiments de France pour faire prendre en compte les chauves-souris dans la gestion de leur patrimoine.

Résolument pratique

Le plan d'action pour les chiroptères fait également l'inventaire, région par région, des sites à protéger. La hiérarchisation étant faite en fonction de la rareté des espèces et de l'importance de leur population. 400 sites sont ainsi inventoriés, une liste de sites majeurs a pu être définie. L'ambition des rédacteurs était de donner des outils à l'action dont, notamment, les gestionnaires des sites Natura 2000 ont besoin. Ils n'ont pas omis, non plus, de donner des idées pratiques

pour mettre en place des actions de sensibilisation du grand public. Vous désirez l'ouvrage ? Sachez qu'il est disponible auprès du ministère de l'environnement. ■

SÉBASTIEN YVES ROUÉ • GROUPE
CHIROPTÈRES SFPEM • JOSSELYN
BOIREAU • GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON

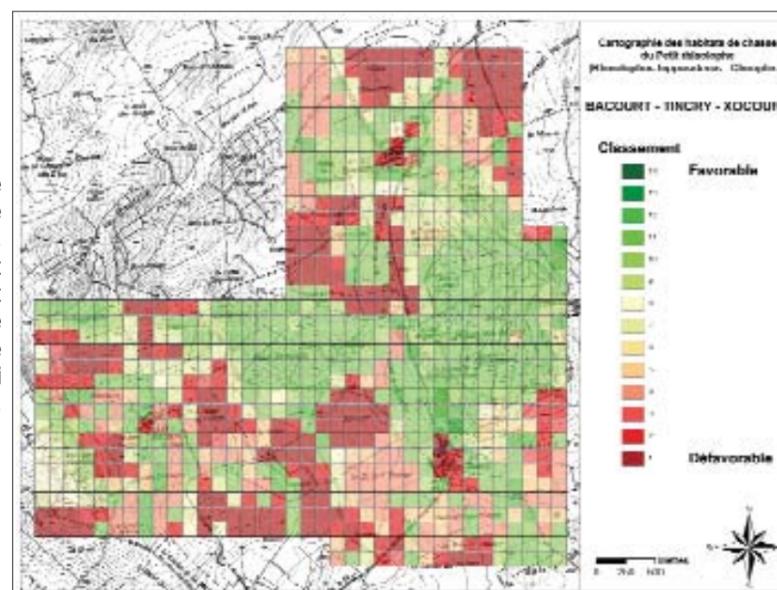
>>> Pour en savoir plus :

SFPEM - Société française pour l'étude et la protection des mammifères
c/o Muséum d'histoire naturelle - Parc Saint-Paul 18000 Bourges - Tél : 02.48.70.40.03 -
Mél : sfpem@wanadoo.fr

CPEPESC Franche-Comté
3 rue Beauregard 25000 Besançon
Tél : 03.81.88.66.71
Mél : cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr

LE PLAN NATIONAL DE PROTECTION DES CHIROPTÈRES
SERA DISPONIBLE DÉBUT 2003 DANS LES DIREN.

Exemple de carte utilisée. On voit clairement le maillage qui a servi de support.



Petit rhinolophe un choix d'urgence !

Pour réaliser la cartographie des habitats de chasse du petit rhinolophe, les membres du groupe chiroptères de la SFPEM ont travaillé sur 57 sites représentant 85 colonies de mise bas. Sur chacun des sites, une analyse des structures paysagères a été réalisée dans un rayon de 2 km autour de chaque gîte (distance correspondant aux déplacements moyens). À l'aide de photos aériennes, le Centre Inter-universitaire de Ressources Informatiques de Lorraine et son SIG a réalisé la cartographie de chaque site. Une grille avec des mailles de 1 x 1 cm (soit 1,56 ha) a été superposée à la carte IGN (au format 1/25000^{ème}). Des visites sur le terrain

menées par les membres des associations locales, ont ensuite permis d'attribuer le type d'habitat dominant et l'indice de mosaïcité de chaque carré : une carte des habitats autour de chaque colonie a pu alors être établie. Grâce au protocole d'étude, une carte supplémentaire de visualisation de la qualité des habitats a été réalisée permettant de connaître les enjeux en terme de conservation autour de chaque site. L'exploitation de ces éléments pourra permettre d'orienter des pratiques de gestion de l'espace favorable à l'espèce (documents d'objectifs de site ou Life spécifique à cette espèce par exemple). ■

Le Diable n'a plus cours

La protection des chauves-souris passe par un important travail d'information. Trop souvent mal-aimées, ces espèces souffrent d'une mauvaise réputation issue de nos origines judéo-chrétiennes (on a toujours représenté le diable avec des ailes de chauves-souris). Aujourd'hui cet aspect négatif est toujours véhiculé par les films à sensations. Pour assurer une préservation des chauves-souris, il est donc primordial de changer la perception de ces espèces.

La sensibilisation du grand public s'inscrit dans la poursuite et le soutien des actions d'information menées localement depuis plusieurs années par les Associations de Protection de la Nature, notamment dans le cadre du Réseau "SOS Chauves-souris". L'idée est de proposer une information auprès du grand public, mais aussi de développer des documents techniques ou des initiatives vers les professionnels amenés à rencontrer des chiroptères lors de leurs travaux (forestiers, architectes, couvreurs...).

Une plaquette d'information sur les chauves-souris a donc été réalisée en 2001 et tirée à 100 000 exemplaires, permettant une diffusion massive. Une des occasions de distribution de ce document a été la 6^{ème} Nuit Européenne de la Chauve-souris. Cet événement organisé tous les ans par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, l'organisation Eurobats et les groupes locaux chiroptères a connu un énorme succès en 2001 grâce au soutien du Ministère chargé de l'environnement. L'édition d'affiches, de tracts et un important battage médiatique ont permis de communiquer autour des chauves-souris à une grande échelle. Au total, plus de 80 animations, organisées dans 20 régions, ont permis de sensibiliser environ 3 200 personnes. Au-delà de ces animations, un travail a été fait en direction de la presse pour que soient diffusés articles, interviews radiophoniques et reportages télévisés. Du côté des professionnels, une première brochure technique intitulée "Les chauves-souris et les arbres - Connaissance et protection" a été éditée en 2000 et diffusée auprès du "monde forestier". Une autre brochure sera prochainement réalisée sur le thème des chauves-souris et des ponts. D'autres devraient suivre. ■

Éduquer ou mobiliser, quel est le rôle du gestionnaire ?

>>> Impliquer les populations

SITE DE LA TOURBIÈRE DE VRED • TRANSPORT DE TOURBE



© Les Blongios, la nature en chantiers

Comment impliquer les populations locales ? Quel gestionnaire d'espaces naturels protégés ne s'est jamais, un jour ou l'autre, posé cette question redoutable ? En effet qu'il s'agisse de création, de gestion ou d'intégration dans le territoire, l'espace protégé apparaît encore, trop souvent, comme un *no man's land* ; un lieu refuge exclu du reste du territoire et de ses habitants. Et pourtant, les liens que cet espace et surtout que ses gestionnaires tissent au cours du temps constituent un ciment très précieux. C'est le gage de la pérennité des actions de conservation et de préservation qui y sont menées.

Que dire alors de la manière dont ces liens se mettent en place et s'entretiennent ? Qu'ils illustrent toujours la façon dont le simple citoyen peut s'impliquer dans la protection de la nature. Mais aussi, qu'ils évoluent au fil du temps.

À chaque stade, une implication différente du citoyen...

En tout premier lieu, abordons la naissance d'un espace naturel protégé. Celle-ci est la résultante d'une volonté, soit individuelle, soit collective. En effet, la

genèse de cette création implique généralement une association locale de protection de la nature laquelle veut répondre à l'urgence de la protection. Celles-ci existent toujours, même si le militantisme ou la mobilisation au sein de ces associations devient de plus en plus difficile. En effet, la connaissance naturaliste (passionnés amateurs, uni-

versitaires) continue d'exercer une veille primordiale sur l'ensemble du territoire. Elle offre aussi une mobilisation plus prospective et de vigilance.

Avec le temps, une nouvelle forme de responsabilité des associations, plus gestionnaire, apparaît. Elle est davantage axée sur le partenariat ou l'accompagnement des politiques publiques nationales ou locales. Elle permet un autre mode d'implication des citoyens, qui se recentrent sur des objectifs de protection dans le cadre d'une recomposition territoriale.

Alors, dans ce que l'on pourrait nommer une assise populaire, se développe une recherche de la légitimité et de la pérennité des actions. En effet, lorsque le paysage national fluctue entre réglementaire et contractuel, quelle meilleure garantie pour l'avenir qu'une conception partagée de la protection de la nature par le plus grand nombre ?

Gestionnaire, animateur ou éducateur ?

Pour accéder à ce soutien de la population, le gestionnaire doit faire preuve d'un véritable travail de médiateur et d'animateur du territoire local vis-à-vis des différents acteurs qui peuvent intervenir ou côtoyer l'espace protégé. Sortie nature, conférence, fête de villages, convention agricole, projet de développement, inventaire naturaliste, formation permettent une diversité d'implication et de mobilisation.

Le gestionnaire/animateur dispose donc d'une multitude de réponses, mais dès lors qu'il s'interroge sur leurs finalités, la problématique devient plus complexe. Ainsi l'association les Blongios (cf. article) semble avoir trouvé une réponse avec les chantiers nature. Elle touche le grand public et le sensibilise à l'environnement par l'action et la compréhension des espaces naturels protégés. Cependant ces chantiers ne peuvent se

SITE DU ROMELAËRE •
RESTAURATION DE BERGES



© Les Blongios, la nature en chantiers

pratiquer partout et offrent parfois la limite d'une simple consommation de loisirs de la part des volontaires. Surtout s'ils ne sont pas intégrés dans un projet partagé entre bénévoles et gestionnaires.

Vouloir toucher le grand public dans sa diversité et quel que soit le vecteur choisi, ramène souvent à une double question : S'agit-il de consommer ces espaces ou de se mobiliser pour eux ? S'agit-il de les fréquenter ou de les protéger ?

Pour chaque action, le jeu consiste à se placer alternativement d'un point de vue puis de l'autre. Il faut ainsi, trouver le juste équilibre au service d'un seul et même objectif : la pérennité de notre patrimoine naturel.

Divers exemples nous invitent à rester optimistes. Ils montrent qu'une des pistes fortes de travail pour le futur se trouve dans l'éducation à l'environnement. À condition qu'on ne la limite pas aux générations futures mais qu'on s'intéresse également aux générations actuelles : celles qui font les espaces protégés de demain. ■

FABRICE CUGNY

SITE DE LA TOURBIÈRE DE VRED •
TRESSAGE DE HAIES



© Les Blongios, la nature en chantiers

SITE DU ROMELAËRE •
CURAGE DU CANAL À LA BAGUERNETTE



© Les Blongios, la nature en chantiers

Association Le souffle des Blongios sur la nature en chantiers

Ils ont un formidable dynamisme... Mais quelle histoire se cache derrière l'association des « Blongios ? » Qu'ont-ils donc à nous livrer ces 270 volontaires qui creusent, entretiennent des mares, nettoient des ruisseaux, construisent des observatoires, curent les fossés, posent des seuils, profilent des berges, fauchent au sein des roselières...

Voilà dix ans que « les Blongios » existent et le souffle qui les anime prend des airs d'endurance.

Et puis, « la nature en chantiers », on voit ce que cela veut dire. On comprend qu'il faut offrir sa part de citoyenneté à l'entretien du milieu naturel mais « les Blongios », reconnaissons notre ignorance. C'est quoi au juste ?

Le blongios, petit oiseau, rescapé en sursis (?) de la famille des hérons est en lui-même un symbole. L'association fait le pari de fédérer ses membres autour d'un emblème ou, plus exactement, d'une âme. Là, sûrement, se tient la clé du secret.

L'histoire a ensuite, la simplicité des gens qui construisent. En mars 1992, des gestionnaires du Parc Naturel Régional de l'Audomarois regroupent des personnes désirant œuvrer pour les milieux naturels. Les chantiers s'enchaînent, l'association est née...

« Les Blongios » organise et réalise ainsi une trentaine de chantiers chaque année, pour la restauration et la préservation des milieux naturels. D'octobre à fin avril, l'impact sur

la faune et la flore est plus minime. Aussi, des chantiers "journée" ou "week-end" sont organisés, essentiellement dans la région Nord Pas-de-Calais. Les vacances scolaires donnent lieu à d'autres chantiers orientés vers les aménagements pour l'accueil du public. Ils ont lieu en France ou à l'étranger. Co-encadrés par les gestionnaires du parc et un coordinateur bénévole de l'association, les volontaires découvrent ainsi, avec plaisir, des lieux parfois interdits au public. Ils ne boudent pas, non plus, leur joie de vivre en groupe.

Et demain ? L'association ne manque pas de projets. Le recrutement récent d'un agent technique et d'un agent de développement et agent technique devrait permettre d'organiser de nouveaux chantiers pour des groupes issus de centres sociaux, d'écoles, de comités d'entreprises... Un beau calendrier en perspective, dans l'intérêt de l'homme et de la nature. ■ FC

POUR PLUS D'INFOS :
ASSOCIATION "LES BLONGIOS"
LA NATURE EN CHANTIERS.
MAISON DE LA NATURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
23, RUE GOSSELET - 59000 LILLE
TEL : 03 20 53 98 85
FAX : 03 20 86 15 56
SITE INTERNET :
HTTP://LESBLONGIOS.FREE.FR
E.MAIL : LESBLONGIOS@FREE.FR

la loi sport

les professionnels restent en alerte

La loi sport datait du 16 juillet 1984, elle a été modifiée le 6 juillet 2000. Décidément l'été est une saison sportive ! Mais l'exploit s'arrête là. Depuis cette date, nombre de décrets d'application se font attendre et les gestionnaires d'espaces naturels s'interrogent sur les incidences de cette législation qui régleme les activités de nature.

LES SPORTS
MOTORISÉS
SONT-ILS
CONSIDÉRÉS
COMME DES
ACTIVITÉS DE
NATURE ?

Les points obscurs tout d'abord. Notons tout de go l'absence de définition des sports de nature. VTT ? chasse ? moto ? Les sports motorisés sont-ils inclus dans le périmètre de cette législation ? Le différentiel d'impact de ces diverses activités sur l'environnement mériterait qu'on les caractérise ; d'autant plus dans un climat social où les fédérations nationales de pêche et de chasse revendiquent le statut de Sport . Hélas le législateur a omis de définir l'activité sportive comme il a omis de cerner précisément son lieu d'exercice. La loi laisse des vides. Le domaine public maritime, le domaine aérien, sont exclus

du champ d'application de la loi. Qu'en est-il des plans d'eau par exemple ?

Un arrière-goût de conflit d'intérêts

Il y aura donc des décrets d'application... Pourtant dans le cas de la « loi sport » c'est l'esprit même du droit qui est en cause : la loi sert-elle l'intérêt supérieur ? Les conditions dans lesquelles elle a été adoptée sont révélatrices : son vote résulte d'une suite d'arbitrages dont l'apothéose procède d'amendements parlementaires de dernière minute. Ceux-ci ont modifié le sens de certains articles, les rendant inapplicables, voire

contradictoire avec le droit de la propriété privée (à ce jour, le Conseil constitutionnel n'a pas été saisi). En instituant que les activités de nature peuvent s'exercer sur tous types de terrain, la loi va à l'encontre du principe du droit de propriété privée. Comme elle va à l'encontre du code de l'environnement instituant que « ... les sites, la qualité de l'air [...] les espèces animales et végétales [...] font partie du patrimoine de la nation. Leur protection, leur mise en valeur [...] sont d'intérêt général ». De même la loi est contradictoire avec les directives européennes ou les conventions internationales sur la protection de la nature (directive habitats). Reste alors un autre débat à la conjonction du scientifique et du politique. Traite-t-on du sport de nature ou du sport en nature, interrogent certains gestionnaires ? L'enjeu de la « loi sport » ne doit pas constituer un conflit d'intérêt entre les sportifs, utilisateurs au présent de l'espace naturel, et celui des générations futures. Ainsi, la loi institue des commissions départementales (CDESI)* dont l'une des principale attribution est l'élaboration de plans départementaux relatifs aux sports de nature. On s'étonne : seuls les représentants des fédérations sportives sont légalement conduits à participer. Les CDESI pourront prévoir également la mise en place de servitudes. Lesquelles servitudes sont à mettre en parallèle avec la revendication à un libre accès à la nature portée par certaines fédérations sportives. En outre ces commissions sont placées sous l'autorité des présidents des Conseils généraux. Est-il certain que ce redéploiement des compétences au niveau local soit le plus pertinent pour conduire une politique environnementaliste ? Ces commissions donneront leur avis sur l'impact des pro-



OÙ EST LA LIMITE ENTRE SPORT ET PROMENADE ? LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS DEVONT-ILS, EUX AUSSI, POSSÉDER UN DIPLÔME SPÉCIFIQUE AUX ACTIVITÉS DE NATURE, DÈS LORS QU'ILS ACCUEILLENT DU PUBLIC ? LA LOI N'EN DIT MOT.

promenade ? Les gestionnaires d'espaces protégés qui organisent des sorties de découverte pouvant comporter des marches d'approche ou l'utilisation de matériel spécifique (raquettes à neige, canoë) sont-ils concernés par la loi ? En l'absence de définition des activités physiques et sportives, il est difficile d'y répondre. Le BAFa suffit-il ou des diplômes spécifiques à certaines activités sportives (délivrés par le ministère de la jeunesse et des sports) seront-ils nécessaires ?

Par ailleurs les nouveaux décrets relatifs aux qualifications requises pour l'obtention de tels diplômes ne prévoient rien sur la connaissance des milieux naturels ! De même, dans les missions d'intérêt général des sociétés sportives subventionnées, la protection de l'environnement n'apparaît pas. Sans commentaire...

On l'aura compris, la loi sport laisse les professionnels de l'environnement en alerte. Les gestionnaires des espaces naturels participent d'ailleurs à un groupe de travail initié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ils tentent de définir une stratégie commune au service des espaces naturels et de suivre la mise en place des décrets d'application. C'est sûr, on en reparlera. ■

MOUNE POLI

jets de loi, de décret ou d'arrêté préfectoral entrant dans leur domaine de compétence. Faudra-t-il l'avis des 99 commissions départementales pour pouvoir adopter une loi ? Heureusement la loi sport prévoit également des instances de concertation tel le conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) qui donne son avis sur les projets de décrets.

Rien n'est prévu sur la connaissance des milieux naturels

Le volet « encadrement » de la loi sport n'est pas -non plus- sans interpellier les gestionnaires d'espaces naturels. Ainsi la loi oblige quiconque enseigne, encadre, anime une activité sportive contre rémunération, (quel que soit la fréquence), à posséder un diplôme attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers. Mais où est la limite entre sport et

Le numéro 2 d'Espaces Naturels traitera des expériences de concertation abouties entre les utilisateurs de nature.

* CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. (Article 50-2)

La parade des forestiers

La loi prévoit des mesures compensatoires dans le cas où des travaux porteraient atteinte au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Aucune d'exception n'est envisagée. Ni en cas de force majeure ni en cas d'intérêt supérieur. Les acteurs forestiers ont limité la portée de cet article. La loi forestière (N°2001-602) du 9 juillet 2001 stipule qu'en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle impliquant des efforts particuliers de reconstitution de la forêt, les terrains inscrits dans un PDESI pourront être retirés sans imposer de mesures compensatoires au propriétaire.

4 questions à Jean-Yves Peseux

“Oui à la Concertation”

Vous participez à la commission nationale de concertation. Après un an de travail, quel est votre état d'esprit ?

Le rôle de cette commission est d'envisager le contenu des futurs décrets concernant la loi sport. Cependant la composition de la commission est très intéressante. Le fait de réunir utilisateurs et gestionnaires de la nature permet de désamorcer les conflits latents.

Sur ce point, mon état d'esprit est très positif. Je pense que cette commission nationale est parvenue à être un lieu de discussion et de négociation. C'est beaucoup.

Quel est le bilan de cette année de travail ?

Pour le moment il n'y a pas eu de projet de décret directement lié aux sports de nature. Les décrets touchent davantage à la sécurité ou à la formation. Toutefois il y a des acquis fondamentaux. Ainsi, les gestionnaires de la nature seront représentés au niveau des commissions départementales. C'est un énorme progrès puisque la loi ne prévoyait pas expressément leur participation.

Ne convient-il pas de rester vigilant ?

Oui, bien-sûr, il faut toujours rester vigilant. Mais je pense que cette participation est un progrès. J'invite d'ailleurs mes collègues, gestionnaires de la nature, à participer aux commissions qui seront mises en place pour établir les plans départementaux. L'enjeu est très important, puisque le rôle des commissions locales vise à organiser la fréquentation de la nature. Participer c'est également permettre, dans la mesure du possible, d'anticiper les conflits.

Concrètement qu'est-ce-qu'il faut faire ?

La loi stipule que le comité national olympique et sportif (la fédération des fédérations sportives) doit contractualiser l'utilisation des espaces naturels et organiser localement l'accès à la nature. Donc concrètement, il faut contacter la Direction Départementale Jeunesse et Sport, afin d'être candidat à ces comités départementaux. ■

Jean Yves Peseux travaille au sein de la Fédération des Parcs Régionaux. Il est membre du conseil national des activités physiques et sportives.



© Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - Nord Pas de Calais

>>> Nouvelle nomenclature des fournitures et services

Acheteur

nouvelle fonction stratégique



Désormais, plus d'échappatoire

Changer de fournisseur pour ne pas dépasser un seuil suffisait donc souvent à « éviter » le marché public, parfois contre toute logique économique. De même, les différents services d'une personne publique pouvaient très bien commander plusieurs millions de francs de produits de même nature, à des fournisseurs divers, sans mettre à profit la force de négociation que représente un tel volume d'achat.

La mise en place d'une nomenclature des produits et services constitue une bonne réponse à ce problème. Le nouveau code des marchés publics oblige à identifier la nature de tous les achats et à leur attribuer un code de nomenclature (cf. encadré : bien lire la nomenclature). Si la somme des achats appartenant à une même famille dépasse le seuil des marchés publics, une mise en concurrence est obligatoire. Ceci, quel que soit le service qui demande, et quel que soit le fournisseur attributaire de la commande.

Trois méthodes pour déterminer la procédure

Identifier à quelle famille de la nomenclature appartient un achat ne suffit pas à en fixer le périmètre : pour calculer le montant global du budget en jeu, et donc la procédure applicable, il faut aussi déterminer la durée à laquelle s'applique le calcul. Lorsqu'il s'agit de travaux, tout est simple, et ce sont les notions d'opération ou d'ouvrage (construction d'une école, aménagement d'un espace...) qui l'emportent. Par contre, s'agissant de fournitures et de services, la réalité est plus difficile à cerner et le code des marchés (Art. 27) identifie trois situations différentes :

- Lorsque les besoins sont ponctuels, les seuils s'apprécient par opération et pour « un ensemble unique de livraisons ou de prestations homogènes » (appartenant à la même famille de la nomenclature). Ainsi, le budget « champagne » (famille 10.11) des manifestations du 40^{ème} anniversaire de la création des parcs nationaux

effet, pour déterminer si un achat de fourniture ou de service devait ou non faire l'objet d'une procédure de marché public, l'acheteur s'intéressait principalement au fournisseur. Ainsi, si pour un même fournisseur, le volume annuel des besoins (ou le total d'une prestation) ne dépassait pas 300.000 francs TTC (45.000 euros) la personne publique était dispensée de formalités et pouvait acheter sur simple facture. Dans la pratique, chaque service pouvait donc développer une politique d'achat autonome dans l'ignorance d'une approche globale des besoins de la personne publique. Tant que la somme des décisions d'achats ne conduisait pas à dépasser le seuil des marchés pour un même fournisseur, tout allait bien.

« Le code des marchés comporte des incohérences », hier encore les acheteurs publics s'exprimaient en ces termes. En

Désormais les seuils de marchés publics s'apprécient en additionnant l'ensemble des achats de même nature effectués par une personne publique. Le nouveau code des marchés modifie ainsi en profondeur la logique des commandes publiques et replace la fonction achat en position stratégique.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'article 27 du nouveau code des marchés publics est entré en application. Les seuils qui déterminent les procédures d'achat (simple facture, procédure simplifiée ou appel d'offres • cf. encadré) des fournitures et services doivent désormais être appréciés en recensant l'ensemble des besoins appartenant à une même famille de produits ou prestations. La liste exhaustive des familles est fixée par la nomenclature annexée à l'arrêté ECOM0100734A du 13 décembre 2001.

LES SEUILS DE MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

SELON LE NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

- LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS À RÉALISER OU FOURNIR EST INFÉRIEUR À 90.000 € HT, AUCUNE PROCÉDURE N'EST IMPOSÉE.
- POUR LES MONTANTS COMPRIS ENTRE 90.000 € HT ET 130.000 € HT (ÉTAT) OU 200.000 € HT (COLLECTIVITÉS TERRITORIALES), S'APPLIQUE UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE.
- AU-DELÀ DES SEUILS DE 130.000 € HT OU 200.000 € HT, L'APPEL D'OFFRES EST OBLIGATOIRE.

demeure ponctuel et indépendant du budget champagne des réceptions qui ponctuent habituellement l'année. Il n'y a pas, non plus, obligation de l'additionner au budget des viennoiseries du 40^{ème} anniversaire, car celles-ci relèvent d'une autre famille de la nomenclature (toutefois, l'acheteur pourra considérer qu'il s'agit d'une opération unique, qui mérite une approche globale).

- Lorsque les besoins sont réguliers, ils doivent être appréciés sur une année : « livraison récurrente de fournitures homogènes » et « réalisation récurrente de prestations homogènes concourant à une même opération » (Art. 27, II.b et III.b). Il en est ainsi de l'ensemble des stylos, encres, enveloppes, calendriers, étiquettes et produits d'édition divers (famille 38.01) que consomme la personne publique pour l'ensemble de ses services durant une année.

- Enfin, lorsque les besoins de la personne publique donnent lieu à « la réalisation continue de prestations homogènes », il faut prendre en considération la valeur de l'ensemble de ces prestations sur la durée totale de leur réalisation. Il s'agit ici des marchés de services qui s'exécutent sans aucune interruption ou découpage dans le temps, tels que les marchés d'assurance ou de téléphonie. Ainsi, pour signer un marché d'assurance sur trois ans, il faut prendre pour base le triple du budget annuel.

La fonction achat est transversale et partagée

Pour permettre au comptable public de contrôler le respect des seuils, le code des marchés fait obligation d'attribuer une codification de nomenclature à chaque achat. Cette nouvelle contrainte conduit les personnes publiques à se réorganiser. Les outils de préparation budgétaire,

d'engagement et de mandatement doivent intégrer une nouvelle dimension analytique et comporter des moyens de contrôle permanent. Bien entendu, afin d'anticiper sur l'éventuel dépassement des seuils, ces outils doivent offrir une vision prospective. Les politiques d'achat ne peuvent donc plus être regardées au coup par coup, service par service. Il est indispensable de raisonner globalement et transversalement. Une mission généralement dévolue à un service achat.

Replacée au centre de tout le processus de la dépense publique, la fonction achat est désormais investie d'une légitimité juridique forte. Pour transformer cette légitimité instituée en véritable légitimité acceptée, il lui faut faire la preuve de son efficacité : conseiller plus que contraindre, transférer les compétences et, en bout de piste, offrir de véritables gains techniques et économiques. Pour cela, impossible d'agir seul. La fonction achat ne peut porter tous ses fruits que si elle est partagée avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de dépense : services, comptabilité et comptable public. ■

JOËL DEMASSON

Bien lire la nomenclature

L'homogénéité du produit ou de la prestation s'apprécie en référence à une famille, dotée d'un numéro à quatre chiffres.

La **rubrique**, par exemple « Papier et produit de l'édition » n'a pas de conséquence juridique. Il s'agit en fait de faciliter la recherche en regroupant les familles de fournitures et services.

La **famille**, par exemple « 15.05 Livres non scolaires et documents imprimés », est l'unité juridique à retenir pour déterminer le caractère homogène d'un ensemble de fournitures et services.

L'**énumération des fournitures et services**, par exemple « Livres pour la jeunesse, partitions musicales... » vient simplement éclairer le contenu de la famille. Ces précisions sont données à titre indicatif et ne constituent en aucun cas une liste exhaustive ou une subdivision de la nomenclature.

Jean-Jacques Pourteau
Comptable public

« À quand les règles du jeu ? »

L'application de la nomenclature soulève de nombreuses questions. Pour Jean-Jacques Pourteau, comptable public, « Responsabilité » ne peut rimer avec « incertitude ». Il est donc urgent de préciser les règles du jeu.

« Aujourd'hui, ordonnateurs et comptables sont placés dans une situation juridique peu confortable. D'un côté le nouveau code, d'application immédiate, renforce considérablement la responsabilité de la PRM (personne responsable du marché). De l'autre, de nombreuses incertitudes demeurent concernant les règles de répartition des tâches entre l'ordonnateur et le comptable et les modalités d'application de la nomenclature. Effectivement alors qu'elle est annexée au Code des marchés depuis l'arrêté du 26 décembre 2001, le décret fixant sa mise en application au 01 janvier 2003 n'est toujours pas paru. Prenons un exemple : les achats de bois de chauffage, d'ornements végétaux et d'arbres sur pieds appartiennent tous à la famille 12.01 de la nomenclature. À ce titre, un gestionnaire devrait logiquement cumuler tous ces achats et les regarder comme un ensemble de fournitures récurrentes, ce qui pourrait conduire à atteindre le seuil de 90.000 euros. Mais le même gestionnaire pourrait tout aussi bien considérer que la fourniture de bois de chauffage donne lieu à « la réalisation continue de prestations homogènes », au même titre que le contrat EDF d'un chauffage par l'électricité. Ou bien encore, que les achats d'ornements végétaux pour les fêtes de fin d'année conservent un caractère ponctuel, et ne doivent pas être regardés comme récurrent. Ainsi, en les analysant différemment et séparément, chacune de ces dépenses peut très bien échapper aux seuils de mise en concurrence, ceci sans présumer qu'in fine le juge des comptes ne considère qu'il ait eu « saussissonnage ».

Ajoutons à cela, que, pour des raisons techniques évidentes, les éditeurs de logiciels de comptabilité ont besoin de temps pour adapter leurs produits. S'il ne s'agissait que de l'obligation de faire figurer le numéro de nomenclature sur le mandat, les choses seraient relativement simples. Mais on voit bien que la nomenclature introduit de nouvelles dimensions à l'analyse des comptes : démultiplication de l'analyse par nature, développement de la comptabilité par opération en budget de fonctionnement, mise en place de nouvelles procédures d'alerte et de gestion des engagements.

Reste à savoir ce que sera la position du juge des comptes concernant les situations qui vont naître de la présente période ? Nul ne peut le dire. ■

>>> Pratiques de coopérations transfrontalières

Jumelages gagnants à nos frontières

Le Grand tétras est têtue, à la limite du vexant, il s'épanouit en Forêt noire et régresse dans les Vosges. Aussi, pour comprendre, les gestionnaires d'espaces naturels regardent de l'autre côté de la frontière et comparent leurs pratiques. Ils essaient de coordonner leur action et conçoivent des partenariats qui, ailleurs comme en Argentera-Mercantour, ont débouché sur des jumelages et des projets d'espace européen.

Dans les trois expériences que narre cette double page, la frontière, en marquant une rupture territoriale, ouvre des pistes d'études comparatives. Ainsi, l'observation du Grand tétras dans des forêts si proches et semblables que la Forêt noire et le massif des Vosges, nous renseigne sur les effets des choix opérés en matière d'exploitation forestière. De même, dans les eaux du futur parc international du détroit de Bunifaziu, l'étude des différences de densité de la biomasse permettent aux gestionnaires d'analyser les liens entre politiques de gestion et qualité des peuplements ichtyologiques. Et comme Corses et Sardes ont quinze années de décalage dans leur action, cela leur ouvre l'opportunité de comparer les effets à long terme de leurs différents choix de gestion. Quand au Gypaète barbu, ce doit être un sage. Emblématique du jumelage des parcs Alpi Maritime et Mercantour, il nous enseigne que les différences culturelles sont une richesse, à condition que l'on veuille bien s'y consacrer et s'engager sans détours dans la coopération. ■

Ballon des Vosges et Forêt noire Dérangé dans les Vosges, le Grand tétras s'épanouit en Forêt noire

Depuis vingt années, dans le massif vosgien, les effectifs de Grand tétras diminuent. De l'autre côté de la frontière, en Forêt noire, ils sont stables. Les milieux forestiers sont pourtant comparables et correspondent aux caractéristiques d'habitat de l'oiseau. Quelle est donc l'explication de cette différence ?

Pour comprendre, il faut savoir que le Grand tétras se nourrit surtout de myrtilles (baie, feuille et tige). En hiver, la neige tarit sa source principale d'alimentation et il se replie sur l'aiguille de sapin, qui a un apport calorifique bien moindre. Le Grand tétras est alors fragilisé et ne peut survivre à des dépenses d'énergie répétées : ce qui est le cas lorsqu'il est trop fréquemment dérangé. L'étude comparative des deux massifs,

réalisée par le Groupe tétras Vosges, a mis en évidence des différences importantes dans les modes d'exploitation forestière. Ainsi, en Forêt noire, la sylviculture est demeurée plus proche de la nature. La structure forestière qui en résulte est favorable au Grand tétras, sur une surface importante. Au contraire, en France, seuls deux tiers du territoire forestier demeurent, de ce point de vue, favorables à l'espèce.

Par ailleurs, les gestionnaires de la Forêt noire ont considéré que les 100 mètres de part et d'autre des voies de pénétrations sont susceptibles d'être perturbés par l'activité humaine. Une démarche de concertation et de réorganisation des activités a donc été engagée, afin de diminuer la densité du réseau de sentiers. De fait, sur les secteurs étudiés, les zones perturbées ne



© GILBERT ROSSI - PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Invisibles mais bien réelles, les frontières s'imposent à la nature

L'histoire a dessiné des limites administratives sans aucune considération pour la cohérence des espaces naturels et des espèces animales qui les habitent. Un héritage géopolitique que l'on pourrait imaginer bien loin des préoccupations d'une faune libre et sans passeport. Et pourtant, de part et d'autre de l'invisible pointillé des frontières humaines, les réglementations, usages et coutumes, façonnent des milieux forts différents. Aménagements, infrastructures, pollutions, fréquentations, pratiques cynégétiques ou techniques de pêche sont autant de variables qui peuvent directement influencer sur la survie des espèces.

représentent aujourd'hui que 57% des surfaces en Allemagne, contre 70% en France.

Ces deux facteurs discriminants se conjuguent pour constituer une véritable cause d'exclusion pour l'espèce. Il suffisait de regarder de part et d'autre de la frontière pour le comprendre. ■

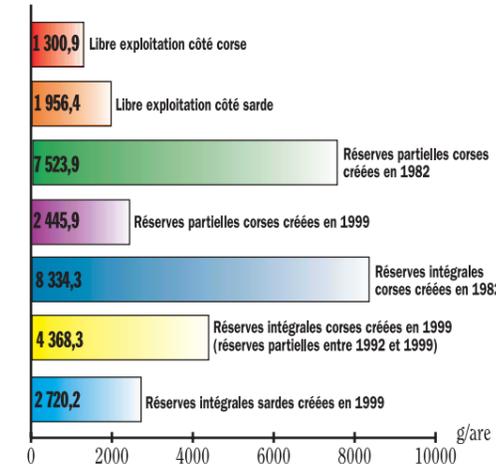
>>> Pour en savoir plus
Christian Schwoehrer, Parc naturel régional du Ballon des Vosges.
cschwoehrer.ben@wanadoo.fr

Projet de parc marin international entre Sardaigne et Corse Étude des biomasses de poissons : 15 années de gagnées

Depuis 1993, le parc national de l'archipel de la Maddalena (Sardaigne) et la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu (Corse), ont en commun un projet de parc marin international. L'objectif est de préserver un site particulièrement menacé par le développement des activités littorales et maritimes. L'aire marine protégée inclut l'archipel de la Maddalena et le détroit de Bunifaziu, sur une surface totale de 100.000 hectares. Pour définir une politique commune de protection les gestionnaires devaient disposer de données chiffrées sur l'état de la biomasse. C'est ainsi qu'en 2001, les suivis des peuplements réalisés depuis 1986 dans les Bouches de Bunifaziu ont été étendus à la partie sarde. Les résultats

collectés dans ces zones récemment réglementées ont confirmé l'impact négatif d'un effort de pêche trop important, renforcé par le braconnage. Ces données ont pu être comparées à l'évolution positive des biomasses dans les zones réglementées et suivies depuis plus de 20 ans. L'ensemble de ces suivis permettra de réaliser des transferts de génie écologique et halieutique entre les deux structures dans l'attente d'un plan de gestion commun et de la création d'une structure de gestion unique. ■

>>> Pour en savoir plus
Guy-François Frisoni : frisoni@oec.fr



BIOMASSES DE POISSONS SELON LA FORME ET L'ANCIENNETÉ DE LA RÉGLEMENTATION DU MILIEU MARIN (ESTIMATION 2002 EXPRIMÉE EN GRAMME/ARE, PORTANT SUR UN TOTAL DE 21 ESPÈCES CIBLES)

Massif de l'Argentera - Mercantour La montagne « senza frontiere » des Gypaètes barbues

Cœur cristallin cerné de marges sédimentaires, le massif de l'Argentera-Mercantour offre une grande richesse biologique et une variété de paysages. Sur cette entité biogéographique, se superpose un lieu de convergence humaine. Les relations croisées des hommes des Alpes, de la Ligurie et de la Provence y ont généré un patrimoine culturel original et sans frontière.

Initiée depuis plus de quinze ans, la coopération entre le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Maritime, est le prolongement logique de cet héritage géologique et culturel transfrontalier. Le concept de « montagne sans frontière » symbolise les actions initiées conjointement dans des domaines très variés : préservation de la biodiversité, échanges de travaux scientifiques, publications, recherche de financements, comptages ou signalétique. Ainsi, les deux parcs développent des opérations en faveur de grandes espèces emblématiques, telle que la réintroduction du gypaète barbu. Cette action se traduit par l'organisation annuelle d'un lâcher, réalisé alternativement en France

et en Italie. Elle est complétée par la mise en place d'un réseau d'observation et l'organisation d'un colloque international franco-italien. Le suivi de la population de bouquetins se réalise également en coopération : comptages annuels, radio tracking, étude sur l'usage du territoire et sur la génétique, création de nouvelles colonies dans les espaces protégés de l'arc alpin, etc.

Les deux établissements mettent en commun leurs données et travaux scientifiques. Une capitalisation des connaissances qui a conduit à la publication d'un atlas transfrontalier bilingue, sur le patrimoine naturel et culturel des deux Parcs. Mais dans ce domaine, l'action la plus emblématique est certainement la coédition de « Montagne sans frontière », premier guide bilingue transfrontalier. ■

>>> Pour en savoir plus
Marina Jauffret, responsable transfrontalière • 04 93 16 78 88



Gypaète barbu en vol © Patrick Arsan - PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Signalétique l'Europe par les cols

Réaliser une signalétique transfrontalière, peut sembler aller de soi. Les parcs Alpi Maritime et Mercantour ont pourtant eu à résoudre de nombreux problèmes :

- élaborer une charte graphique commune, en tenant compte de celles existantes ;
- homogénéiser les indications à porter sur les panneaux ;
- rédiger des panneaux bilingues ;
- utiliser les mêmes noms de lieux (certains cols portent des noms différents en France et en Italie) ;
- vérifier et se mettre d'accord sur les altitudes ;
- s'accorder sur les durées de randonnées ;
- homogénéiser les pictogrammes et comparer interdictions et obligations ;
- fabriquer de manière identique ;
- se mettre d'accord pour un positionnement des panneaux sur le site ;
- organiser l'installation : météo, mode de transport, fréquences de communication, bilinguisme...

À ce jour, 12 « cols européens » ont été équipés par les deux parcs.

Les gardes des deux parcs installent la nouvelle signalétique.



© J.M. Culotta - PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

La nature a horreur du vide

EspacesNATURELS est l'espace d'expression naturel de nos pratiques professionnelles, le support des témoignages portés sur nos savoir-faire. La revue s'enrichit de nos différences, de la diversité de nos statuts et de nos mandats, elle se nourrit de nos divergences comme de nos complémentarités. Ces rubriques ouvertes sur la "consommation" et la "conservation" de la biodiversité sous toutes leurs formes et dans toutes leurs pratiques, servent un but unique : la recherche permanente d'équilibres précaires. Notre implication quotidienne dans la gestion patrimoniale des espaces naturels, dans la mise en œuvre de programmes conservatoires nationaux ou communautaires, dans l'élaboration de protocoles de suivis d'habitats ou d'espèces, de stratégie d'accueil du public, devrait nous convaincre qu'avancer c'est passer d'un équilibre précaire à un autre. Notre revue elle-même est en recherche d'équilibre, entre la montagne et la plaine, entre l'étang et la mer, entre le végétal et l'animal, entre l'urbain et le rural, entre les parleurs et les muets, entre Parcs naturels régionaux, Réserves et Parcs nationaux... Dans ces pages aussi, les espaces vides seront colonisés, à n'en pas douter, mais un bon équilibre voudrait que chacun y occupe sa place. Toute sa place.

La nature a horreur du vide. Nous aussi.

LUCRÈCE

Peur de *la connaissance* ?

AURIONS-NOUS, EN FRANCE, PEUR DES INVENTAIRES ? CEUX-CI SONT POUTANT INDISPENSABLES POUR MENER DES ACTIONS DE GESTION PERTINENTES.

BERNARD BAL PLAIDE LEUR CAUSE...



Tout gestionnaire sait que les inventaires de fond constituent un travail lourd, fastidieux, parfois ingrat, dont les résultats visibles ou communicables ne sont pas immédiats, et paraissent de ce fait "improductifs". Chacun convient aussi qu'ils sont nécessaires, voire indispensables pour garantir une vision globale, aider à identifier et hiérarchiser les enjeux, permettre de cibler les actions. Or, qui-conque a recherché à mobiliser des moyens pour réaliser un inventaire spécifique doit admettre qu'il s'agit d'un véritable parcours du combattant. Si les inventaires d'habitats permettent parfois de réunir des informations sur la faune et la flore, il reste que l'entrée par les espèces rebute les financeurs, qu'ils soient institutionnels, collectivités territoriales ou sponsors privés, nationaux ou internationaux. Cette apparente crainte de l'inventaire conduit à des situations paradoxales : les moyens, disponibles pour mener des actions de gestion, sont inaccessibles quand il s'agit de réunir les informations qui garantissent leur pertinence. Les résultats sont en conséquence :

"oubli" d'éléments fondamentaux (liens fonctionnels entre sites apparemment indépendants), "prime" aux sites déjà connus, et donc souvent déjà protégés, concentration des moyens sur des opérateurs pouvant s'offrir le luxe d'investir sur leurs fonds propres dans ces recensements, quand ce n'est pas pur gaspillage des subsides, du fait de choix insuffisamment fondés.

Quelle peut être la justification de cet état de fait ? On nous explique que les organismes gestionnaires ne doivent pas se substituer aux associations naturalistes, ce qui ne se discute guère.

Mais que faire lorsque de telles associations n'existent pas localement, ou ne sont pas structurées professionnellement pour répondre aux besoins ?

Quant aux associations de bénévoles, elles ne sont pas mieux loties quand il s'agit de toucher la manne : financer l'élaboration d'atlas, d'accord, mais pas un sou pour rassembler les informations qui y seront intégrées !

Alors quoi ?

De mauvaises langues diront qu'un inventaire ne porte aucun logo, n'est visible ni des électeurs, ni des clients, ne touche pas le grand public. D'autres suggéreront que tant qu'elle n'est pas décelée, la présence d'une espèce protégée ne risque pas de bloquer un projet de développement. D'autres encore opposeront savoir et pouvoir, suggérant que les décideurs n'apprécient guère les opposants qui fondent leurs arguments sur des connaissances plus importantes que les leurs. D'autres enfin stigmatiseront le comportement des "faiseurs d'inventaires" qui s'accrochent à leurs données et ne les distillent qu'avec parcimonie.

Un peu de tout cela sans doute !

Aussi faut-il reconnaître et saluer tous ceux qui osent renoncer à cette politique de l'autruche. Ils existent, nous en avons rencontré. Souhaitons que leur exemple inspire les autres, et, qu'à terme, nous soyons en mesure de combler notre retard sur nos voisins européens. ■

BERNARD BAL • RESPONSABLE SCIENTIFIQUE D'UN CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

Ah ! Vous préférez la Joconde.

Nos élites seraient-elles frappées par « l'esprit de l'escalier » ? Jugeraient-elles avant même de raisonner ? L'article, paru sous la signature de José Lenzi (le Monde du 10.09.02) nous incline à l'envisager. D'un verbe alerte, le billetiste critique le surcoût financier d'un projet immobilier lié à l'aménagement d'abris pour les chauves-souris. Sous sa plume on croit entendre que la protection du patrimoine naturel serait le souci de quelques spécialistes déraisonnables. Pourtant si notre société considère le génie créatif, comme l'élément moteur de son enrichissement dans les domaines de l'industrie, de la culture ou de la pensée, peut-elle mépriser les créations dont elle n'est pas, elle-même, à l'origine ?

Le programme (développé en partenariat entre le Parc national de Port Cros et la Société immobilière Sefri-cime), vise à reloger une colonie de chauves-souris « squateuses de longue date », menacées d'expulsion par la réalisation de ce projet immobilier. Certes, le coût de l'opération s'élève à 45 000 euros, mais combien en a-t-il coûté de donner un toit à la Joconde, aux réalisations technologiques de la Villette ou encore aux impressionnistes de la gare d'Orsay ?

A t-on jugé vampiriques les faiseurs d'arts ou de savoir ?

La conservation des chauves-souris, créatures vivantes et créations survivantes de l'Évolution, représente un investissement dérisoire comparé à la reconstitution des animaux à tout jamais figés de la galerie du même nom. Dans une société qui voudrait s'ouvrir à plus de morale, les valeurs de respect et de solidarité doivent être invoquées non seulement au



© François Schwaab

PETIT
RHINOLOPHE

titre des relations humaines mais, plus largement, à la relation au monde du vivant. Si les parcs nationaux, établissements publics, ne jouent pas ce rôle de laboratoire de l'aménagement maîtrisé au profit d'un développement durable, qui le fera à leur place ?

Dans ce projet, les points de vue croisés du promoteur, du responsable scientifique et du parc national ont largement dépassé le problème strict du bâti. Ainsi le parc de 1 ha qui jouxte la construction a été agencé pour répondre aux exigences comportementales des animaux. Un peuplement de tilleuls, constituant un milieu de forêt-galerie, a été préservé, des bassins ont été aménagés, les arbres adultes en place ont été conservés. Le bureau d'accueil, installé au rez-de-chaussée du bâtiment, permettra de sensibiliser le public sur la protection de ces animaux à la fois rares et si vulnérables.

S'il n'en coûte que 45 000 euros au promoteur pour asseoir son image de marque, y inscrire son dynamisme novateur, pour témoigner de sa capacité d'adaptation à des contraintes environnementales aussi complexes que celles-là, alors j'invite ses pairs à faire de même.

Chauves-souris, mais aussi hirondelles et autres martinets sont demandeurs d'asile. ■

NICOLAS GERARDIN

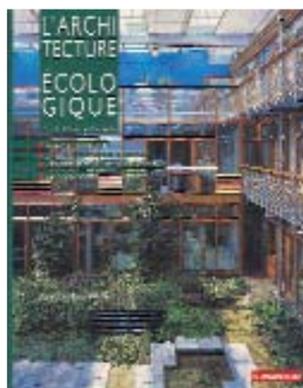


<<< CI-CONTRE LA FAÇADE RÉHABILITÉE POUR PERMETTRE AUX CHIROPTÈRES DE NICHER.

● Environnement appliqué

L'architecture écologique

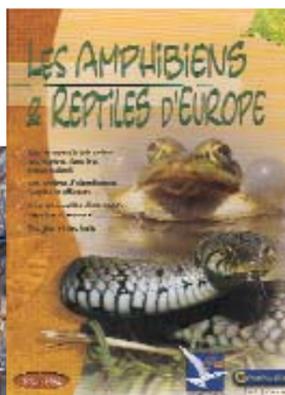
Vaste panorama des pratiques européennes en matière de démarche environnementale appliquée à l'architecture et à l'urbanisme, cet ouvrage apporte des éléments de réponse à ceux qui cherchent des références pour construire autrement. Les thèmes abordés : urbanisme et développement durable ; architecture environnementale ; démarche HQE. Nombreux schémas et photos dans ce livre qui compte 270 pages. ÉDITIONS DU MONITEUR. 59 EUROS



● Espèces

Les amphibiens et reptiles d'Europe

Ce CD Rom offre l'occasion de découvrir les espèces dans leur milieu naturel. Des critères d'identification simples, des jeux, des tests... pour tout savoir sur les grenouilles, crapauds, tritons, orvets et autres serpents. Le CD est compatible Mac/PC. Tout public. ÉDITIONS GÉNÉRATION 5. 39,99 EUROS
TÉL. : 04 79 96 99 59



● Libellules

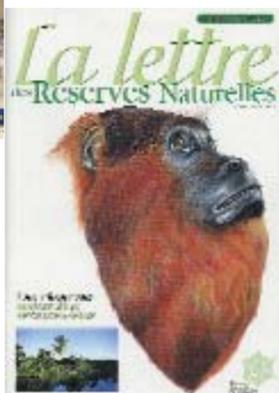
Inventaire

La société d'odonatologie publie le protocole de l'inventaire cartographique des odonates de France. 64 pages, nombreuses illustrations... Ce travail a été réalisé à partir d'un protocole national utilisé par un réseau de plus de 900 observateurs. Une publication qui intervient à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la société française d'odonatologie. OFO. TÉL. : 01 34 60 68 63

● Forêt

Écologie des forêts naturelles d'Europe

Rédigé pour démontrer l'intérêt des forêts naturelles d'Europe et la nécessité de les protéger, l'ouvrage d'Annik Schnizler-Lenoble bénéficie d'une approche pluridisciplinaire associant l'architecture forestière, la pédologie, la paléobotanique, la paléontologie animale, la climatologie. Source d'information, les gestionnaires y trouveront des concepts tels que l'interprétation des cycles forestiers par l'architecture forestière ou encore des arguments en faveur d'une protection des derniers milieux primaires. ÉDITIONS TEC ET DOC. 266 p.



● Life

Pelouses sèches

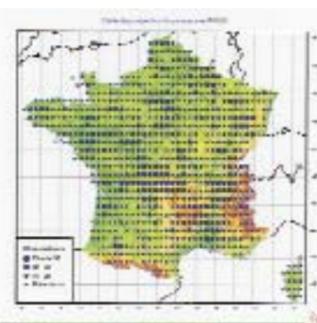
Recueil d'expériences de gestion et de suivis scientifiques sur pelouses sèches. Ce guide est illustré de nombreuses photos. Il s'agit en fait, du numéro 9 du "journal des pelouses" lequel présente le bilan du programme Life. TÉL. : 02 38 24 55 00

● Société

Tourisme et aménagement touristique. Des objectifs inconciliables ?

Le tourisme apporte à la France deux fois plus de devises que le secteur agroalimentaire. Il représente 1,2 millions d'emplois. Mais le tourisme a aussi des conséquences pour l'espace. L'ouvrage de Pierre Merlin soulève les différents enjeux portés par l'activité touristique. Il fait également le point sur les différentes politiques et législations destinées à protéger l'espace. LES ÉTUDES DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. 19 EUROS - 215 PAGES

Inventaire des libellules en France



● animateurs et pédagogues

À la rencontre des sauterelles, criquets, grillons..

Tout le monde connaît la "gazette des terriers". Le journal des clubs "connaître et protéger la nature" vient de publier un nouveau cahier technique. Les animateurs et pédagogues se saisiront sans doute de cet outil. Comme à

● Scientifiques

Introduction à l'écologie

"Des écosystèmes naturels à l'écosystème humain", tel est le sous-titre de cette étude qui s'adresse aux professionnels, chercheurs ou encore enseignants en sciences de l'environnement. Le travail présente les multiples facettes de l'écologie à partir de la notion d'écosystème et d'adaptation au milieu environnant. Originale par son étude des écosystèmes humains, l'étude intègre des travaux scientifiques ressortissant de disciplines aussi diverses que l'agronomie ou la démographie. ÉDITIONS TEC ET DOC. 225 PAGES



● rencontres, congrès, conférences...

● Espaces protégés

Faune sauvage et convention alpine

Le protocole de "protection de la nature et entretien des paysages" de la convention alpine engage tout pays signataire à adopter les mesures afin d'assurer la protection de la nature et du paysage, ainsi que les espèces animales et végétations sauvages, leur diversité et leur habitat. Lors de la conférence internationale des espaces protégés, les rapports et les ateliers de terrain ont illustré la situation dans les Alpes et abordé les grands thèmes des espèces menacées : méthodes de suivi, réintroductions, gestion de la faune sauvage, retour naturel des grands prédateurs.

ACTES DU COLLOQUE RÉSEAU ALPIN. N°1, 2001, 255 PAGES.
RÉSEAU ALPIN DES ESPACES PROTÉGÉS, MICROPOLIS - ISATIS - 05000 GAP.

A VOIR...

Dans un documentaire poétique, à fondement scientifique. Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil content les arbres du monde entier. Ils ont parcouru 140 000 kilomètres - plus de trois fois le tour de la terre ! - pour filmer ces êtres hors du commun.



Pour la prévention des risques naturels 29 et 30 janvier 2003 - Orléans

Ces journées réunissent les acteurs concernés par la gestion des

risques naturels. En parallèle, une exposition permanente présentera l'offre de produits et services, proposée par les entreprises et centres de recherche régionaux, pour la gestion des risques naturels.

► www.cemagref.fr/Informations/Actualites/colloque

Organismes de formation aux métiers de la gestion des espaces naturels en méditerranée 23 - 24 janvier 2003 - Montpellier

cette réunion rassemblera des gestionnaires de sites qui chercheront à qualifier les besoins en formation pour les années à venir. Contact :
► Emmanuel Thevenin - Aten • Christian Perennou - Tour du Valat.

Évaluation des sites d'intérêt communautaire Natura 2000 3, 4, 5 mars - Montpellier

Ce séminaire s'adresse aux opérateurs qui devront rendre compte de la mise en œuvre de documents d'objectifs sur leur site. Cette rencontre vise à leur permettre d'acquiescer de références communes en matière d'évaluation ; de partager des expériences ; de contribuer à la mise en place d'un réseau d'échange.

Organisation :
► ATEN et école supérieure d'agronomie de Montpellier. Tél. : 04 67 04 30 30

Forum des gestionnaires Mercredi 26 mars - Paris

"Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels", tel est le thème de ce 9^{ème} forum organisé sous l'égide du ministère de l'Écologie. Les communications aborderont la connaissance des écosystèmes et l'évaluation de leur gestion.

► David Muller
Tél. : 03.80.48.91.07
david.muller-rnf@espaces-naturels.fr

Journées francophones pour la conservation de la biodiversité 22 au 25 avril - Villeurbanne

Le développement de la biologie de la conservation a motivé ces rencontres où les chercheurs présenteront leurs travaux. Les gestionnaires ou les administrations, en charge de la préservation de la biodiversité confronteront leurs attentes aux progrès méthodologiques et conceptuels. Ce colloque permettra de faire le lien entre la communauté francophone et la future section européenne de la society for Conservation
► [Biology. http://jfc.univ-lyon1.fr](http://jfc.univ-lyon1.fr)

Congrès mondial sur les Parcs 8 au 17 septembre - Durban

Convoquer la plus grande conférence mondiale d'experts des aires protégées, telle est l'ambition de l'UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature). 2000 invités sont attendus pour en Afrique du Sud afin de dégager une vision collective de l'avenir des aires protégées, ainsi qu'une panoplie d'outils pour une action mondiale. L'occasion également de s'interroger sur le rôle des aires protégées dans l'allègement de la pauvreté : comment ces aires peuvent-elles adapter et anticiper les changements mondiaux ? Le congrès ambitionne aussi d'exercer son influence sur les décideurs africains. Le travail en atelier réunira les participants avant, pendant et après le congrès. Chaque atelier compte entre 150 et 400 personnes.
► wcpa.iucn.org

12^{ème} Congrès forestier mondial 21 au 28 septembre 2003 - Québec

5 000 participants sont attendus au Canada pour cet événement international organisé tous les 6 ans sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Échange expériences et innovations... les participants dégageront des pistes d'actions afin d'influer sur la gestion forestière internationale.
► www.cfm2003.org



La phytosociologie

EST L'ÉTUDE DES ESPÈCES VÉGÉTALES.

Créée il y a 9 mois, la Société Française de Phytosociologie réunit ceux qui œuvrent au développement des sciences dans ce domaine. Cette institution favorise ou organise des actions : recherches fondamentales ou appliquées, documentation, publications et organisation de manifestations : colloques, journées d'études etc.. En septembre dernier, elle a organisé un colloque « les landes et la Directive Habitats », lequel s'est déroulé à Limoges. Les actes seront bientôt disponibles.

>> Société Française de Phytosociologie - Président : Jean Marc Géhu • 92 rue Anatole France 92290 Châtenay-Malabry